

RAPPORT ANNUEL

2010-2011



Télé-Québec
L'AUTRE TÉLÉ

TABLE DES MATIÈRES

Lettre à la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	2
Mission de Télé-Québec	3
Composition du conseil d'administration	4
Organigramme au 31 août 2011.....	5
Rapport de la présidente-directrice générale	6
Plans d'action et politiques	13
Grilles horaires	16
Prix remportés	18
Renseignements sur le conseil d'administration	20
Rémunération et avantages des cinq dirigeants les mieux rémunérés de la Société	29
États financiers	31
Rapport de la direction	32
Rapport du vérificateur	33
Résultats	34
Évolution du solde des fonds	35
Bilan	36
Flux de trésorerie	38
Notes complémentaires	39
Annexes	50
I. Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et dirigeants de la Société de télédiffusion du Québec	52
I I. Règles d'éthique et code de conduite du personnel de la Société de télédiffusion du Québec	59

LETTRE À LA MINISTRE

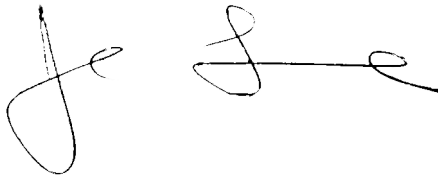
Madame Christine St-Pierre
Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
Édifice A, 1er étage
225, rue Grande-Allée Est
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la Ministre,

Conformément aux dispositions de l'article 26 du chapitre S-12.01 des *Lois refondues du Québec*, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport des activités de la Société de télédiffusion du Québec 2010-2011 ainsi que les états financiers de l'exercice terminé le 31 août 2011.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Le président du conseil d'administration,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Lamare', with a stylized, cursive script.

Jean Lamare

MISSION DE TÉLÉ-QUÉBEC

La Société de télédiffusion du Québec — identifiée dans ce rapport sous les noms de Télé-Québec ou de la Société — a pour objet d'exploiter une entreprise de télédiffusion éducative et culturelle afin d'assurer, par tout mode de diffusion, l'accessibilité de ses produits au public.

La Société peut en outre exploiter un service de production et de distribution de documents audiovisuels, multimédias et de télédiffusion, y compris leurs produits dérivés et documents d'accompagnement.

Ses activités ont particulièrement pour but :

- de développer le goût du savoir, d'éveiller la curiosité, d'ouvrir de nouveaux horizons, de susciter la réflexion et d'entraîner les téléspectateurs sur le chemin de la découverte;
- de favoriser l'acquisition de connaissances par la présentation d'émissions éducatives et attrayantes, souvent soutenues par des ressources et documents tels que DVD, livres et sites Web;
- de promouvoir la vie artistique et culturelle, d'en être le porte-étendard et d'encourager les artistes et artisans dans leurs multiples réalisations;
- de refléter les réalités régionales et la diversité de la société québécoise.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la Société a pour mission d'en orienter la gestion. Il est composé de la présidente-directrice générale et de 10 personnes nommées par le Conseil des ministres du gouvernement du Québec sur la recommandation de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine à la suite de consultations auprès d'organismes qu'elle considère représentatifs des milieux concernés par les activités de la Société. Au 31 août 2011, les membres du conseil d'administration étaient les suivants :

M. Jean Lamarre

Président du conseil et du comité exécutif
Président
Lamarre Consultants
Montréal

Mme Michèle Fortin

Membre du comité exécutif
Présidente-directrice générale
Société de télédiffusion du Québec
Saint-Lambert

M. Edwin Bourget

Membre du comité des ressources humaines
Conseiller scientifique
Fonds de recherche sur la nature et les technologies
Sillery

Mme Louise Dandurand

Vice-présidente du conseil d'administration et du comité exécutif et présidente du comité des ressources humaines
Vice-rectrice à la recherche
Université Concordia
Montréal

M. Benoît Gauthier

Membre du comité exécutif et du comité de vérification
Directeur général
Musée québécois de culture populaire
Saint-Étienne-des-Grès

Mme Johanne Jean

Membre du comité de vérification
Rectrice
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)
Rouyn-Noranda

M. Alix Laurent

Membre du comité de gouvernance et d'éthique
Directeur général
École supérieure de ballet du Québec
Montréal

Mme Louise Martel, FCA

Présidente du comité de vérification
Professeure titulaire
HEC Montréal
Montréal

Mme Lorraine Pintal

Membre du comité des ressources humaines
Directrice artistique et générale
Théâtre du Nouveau Monde
Montréal

Ces administrateurs ont terminé leurs mandats en cours d'année, soit le 5 février 2011 :

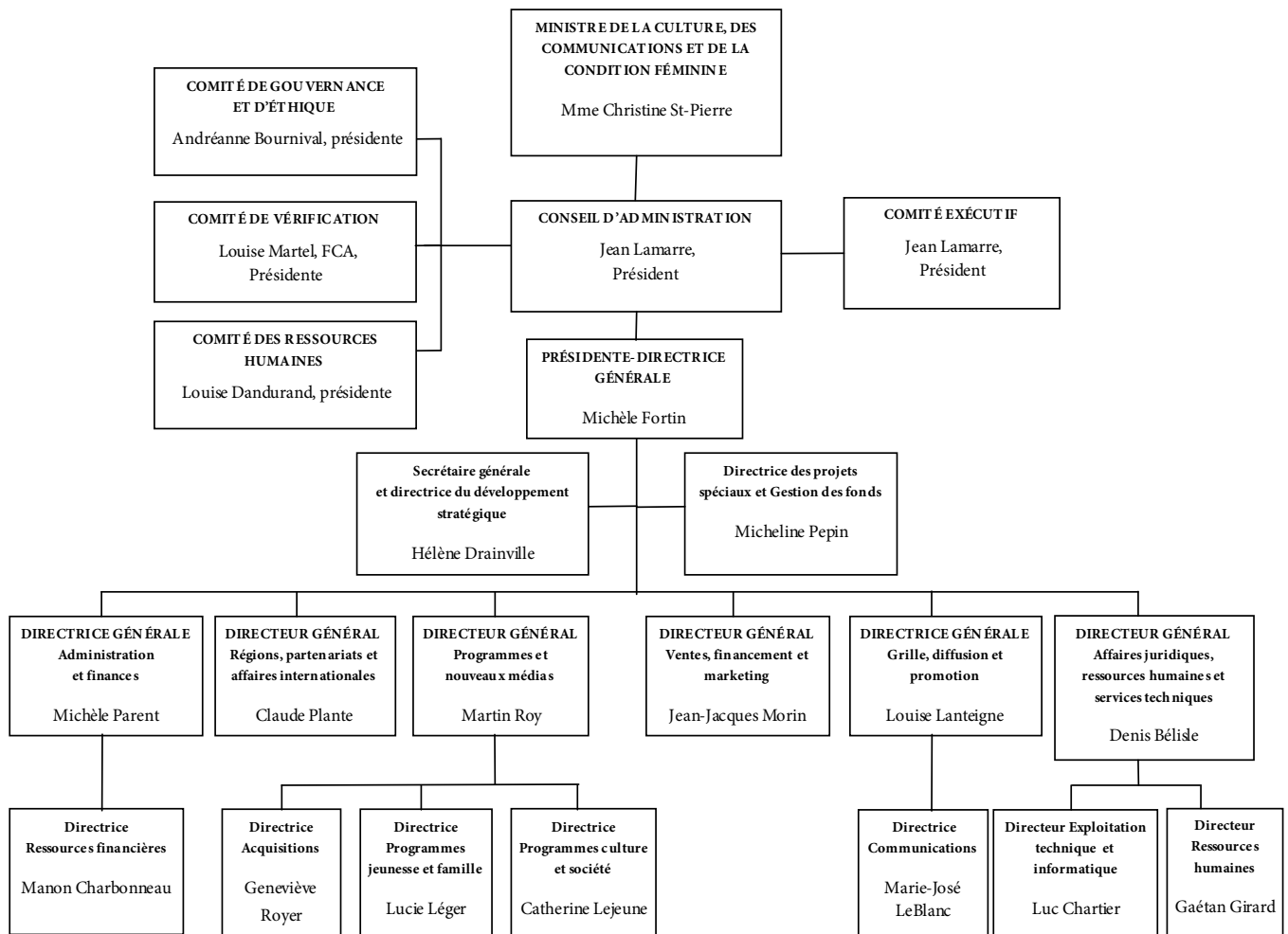
M. Jean Bissonnette

Membre du comité exécutif
Conseiller artistique
Montréal

Mme Andréanne Bournival

Présidente du comité de gouvernance et d'éthique
Conseillère en télévision, cinéma et communication
Montréal

ORGANIGRAMME AU 31 AOÛT 2011



RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

Aperçu général de l'année 2010-2011

Au cours de l'année 2010-2011, la Société s'est appliquée à mettre en œuvre les cinq enjeux majeurs définis par le conseil d'administration dans son plan stratégique. Le présent rapport annuel fait état des réalisations liées à ces grands objectifs, qui sont :

- consolider la pertinence et le leadership de Télé-Québec comme télévision éducative et culturelle du Québec ;
- accroître sa présence sur tout le territoire québécois ;
- favoriser l'utilisation optimale des nouvelles technologies numériques ;
- se doter d'une organisation moderne et efficace adaptée aux défis du futur ;
- accéder à des ressources financières et matérielles adéquates pour réaliser sa mission.

Consolider le leadership de Télé-Québec comme télévision éducative et culturelle du Québec

Programmation

En avril 2011, nous avons annoncé publiquement, en présence notamment des ministres Line Beauchamp, Yolande James et Christine St-Pierre, la création, pour diffusion à l'automne 2011, d'une série de grande envergure pour enfants, soit *1, 2, 3... Géant*. Reprenant le modèle de *Toc toc toc*, qui est le fruit d'une association avec Radio-Canada, Télé-Québec a su intéresser la Télévision française ontarienne (TFO) qui, en plus de diffuser la série sur son territoire, participera à son financement sur trois années. Le projet *1, 2, 3... Géant* a d'abord pris forme dans la foulée de la politique du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport intitulée *Tous ensemble pour la réussite scolaire*, « *L'école, j'y tiens !* ». L'élaboration de cette quotidienne a été assurée par l'équipe de Téléfiction (dont font partie Lucie Veillet et Carmen Bourassa, pionnière de la série culte *Passe-Partout*). Enfin, la Fondation Lucie et André Chagnon, ainsi que les organismes Avenir d'enfants et Québec en forme ont accepté de contribuer à son financement.

La programmation de septembre 2010 à août 2011 comptait plusieurs nouveautés dont nous sommes particulièrement fiers. Mentionnons entre autres *Au nom du sport* et *Art sous enquête*, deux séries documentaires québécoises qui ont fait découvrir aux téléspectateurs les facettes et enjeux méconnus de ces deux univers fascinants. Sont également dignes de mention les documentaires à succès *Il était deux fois un jardin* (consacré aux fameux Jardins de Métis) ; *H₂Oil* (un film sur l'impact de l'exploitation des sables bitumineux) ; *Du big bang au vivant* (une spectaculaire odyssée dans le cosmos avec une dizaine de grands scientifiques, dont Hubert Reeves, pour mieux comprendre l'Univers) ; *Saint-Camille : les irréductibles* (portrait d'un village solidaire) ; *Stastny* (l'histoire des frères Stastny, vedettes de la LNH) ; *Chartrand, le malcommode* (un condensé inédit de la vie du syndicaliste Michel Chartrand) et *102 minutes qui ont changé le monde* (des scènes prises sur le vif à New York le 11 septembre 2001).

Un quiz scientifique à la fois instructif et divertissant, *Génial!*, a aussi fait son apparition à l'antenne de Télé-Québec et a attiré un auditoire considérable. Par ailleurs, les magazines culturels *Bazzo.tv*, *Les francs-tireurs* et *Voir*, des valeurs sûres d'année en année, ont été reconduits, de même que *Légitime dépense*, *Une pilule, une petite granule* et *La vie en vert*, qui foisonnent de renseignements pratiques pour tous. Pour leur part, *À la di Stasio*, *Belle et Bum* et *Le code Chastenay* ont continué de combler respectivement les attentes culinaires, les goûts musicaux et la soif de connaissances d'un large public.

Du côté des acquisitions, nous avons diffusé les très populaires séries américaines *Mad Men* et *Weeds*, ainsi que la légendaire fiction de la BBC *Robin des Bois*, dans sa version moderne. Les séries européennes *Wallander : enquêtes criminelles* et *Millénium* ont aussi suscité beaucoup d'intérêt de la part des médias et du public. Nous avons également continué de présenter des films d'ici et d'ailleurs, et ce, toujours sans pauses publicitaires.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

Encore une fois, la Société a été le diffuseur officiel du *Spectacle de la Fête nationale dans la capitale*, présenté le 23 juin 2011 à Québec, et du spectacle d'ouverture du Festival d'été de Québec – *Paris-Québec sous les étoiles 2011* –, un grand *happening* de la chanson francophone présenté le 7 juillet sur les plaines d'Abraham.

En septembre 2010, 9 émissions à l'antenne de Télé-Québec s'étaient partagé 14 prix Géméaux, dont 2 ont été attribués à *Bazzo.tv*, 2 à *Tactik*, 2 à la série documentaire québécoise *Toute une famille!* et un dernier au site web de *Kaboum*. En septembre 2011, les émissions de notre programmation 2010-2011 ont remporté pas moins de 17 statuettes. La série jeunesse *Tactik* a raflé à elle seule cinq prix ; deux sites Web et une webémission – *Juliette en direct* – ont aussi été récompensés.

Auditoire de Télé-Québec

En 2010-2011, la part d'écoute de Télé-Québec se chiffre à 3 % soit 0,2 point de moins qu'en 2009-10 (3,2 %). Sur une base hebdomadaire, 3,8 millions de téléspectateurs ont regardé Télé-Québec, ce qui représente 57 % des francophones du Québec, qui lui ont consacré 1 heure 44 minutes en moyenne par semaine.

Lundi au dimanche 2h à 2 h	Saison 2009-2010	Saison 2010-2011
Part (%)	3,2	3,0
Auditoire ('000)	41	40
Portée 1 minute ('000)	3884	3829
Portée 1 minute (%)	57	57
Durée d'écoute hebdomadaire (hre)	1:47	1:44

Source : Sondages BBM, audimètre InfoSys TV - PPM (52 semaines)

Télé-Québec demeure la chaîne préférée des enfants pour la saison 2010-2011. En effet, pour l'ensemble de ses créneaux jeunesse, soit le matin et en fin d'après-midi durant la semaine, de même que les samedis et dimanches matin, Télé-Québec enregistre la part de marché la plus élevée auprès des 2 à 11 ans (16,3 %).

En automne-hiver de cette année, les dramatiques québécoises *Toc toc toc*, *Sam Chicotte* et *Kaboum* dominent le palmarès des émissions jeunesse les plus regardées par les enfants âgés de 2 à 11 ans. Enfin, Télé-Québec se distingue toujours auprès de son auditoire d'âge préscolaire (2-6 ans) en classant 18 de ses émissions jeunesse parmi les 25 préférées de ce jeune public.

Canal Savoir

Télé-Québec affirme également son leadership en matière culturelle par l'entremise de son association avec Canal Savoir depuis 2008-2009. À ce propos, Télé-Québec a conclu la troisième année de son entente de trois ans avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en réalisant, et même en dépassant, tous les objectifs qu'elle s'était fixés.

Au cours de la dernière année seulement, Canal Savoir a mis en ondes 370 heures de nouvelles émissions, en bonne partie issues d'universités et de collèges, réalisées pour plusieurs en coproduction ou en cofinancement avec des organismes régionaux ou culturels, et avec la collaboration des bureaux régionaux de Télé-Québec.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

En 2010-2011, sept séries phares ont été renouvelées, des séries pour lesquelles de nouvelles émissions ont été produites, notamment *Campus*, qui propose des reportages sur les activités des 15 universités membres et de leurs chercheurs.

Des partenariats avec les organismes publics du réseau de la culture ont aussi permis la production et la diffusion des émissions *Portes ouvertes... au Musée de la civilisation*, *Expositions* et *La Révolution tranquille – 50 ans d'héritages*.

À l'hiver 2011, un accent particulier a été mis sur la promotion des livres et de leurs auteurs avec des rediffusions d'*Apostrophes* et les nouvelles séries *Les publications universitaires* et *La bibliothèque de...* Le journal *Le Devoir* a d'ailleurs qualifié Canal Savoir de « rendez-vous littéraire de la télé » dans sa publication du 22 janvier 2011.

Enfin, Canal Savoir a continué de diffuser conférences et débats publics issus des universités et d'associations partenaires comme l'ACFAS ou l'Association francophone pour le savoir. La chaîne a de plus porté à l'attention du grand public des productions réalisées par des étudiants en journalisme et en communication, offrant ainsi aux jeunes de la relève une visibilité exceptionnelle.

L'année 2010-2011 marquait le 25^e anniversaire de Canal Savoir. Cet anniversaire est souligné à l'antenne par un ajout apporté au logo de Canal Savoir – DÉJÀ 25 ANS –, qui est décliné sur le Web et sur tous les outils de communication. Des capsules-témoignages sont aussi diffusées. Elles ont été tournées avec un groupe de personnes issues de milieux très diversifiés et parmi lesquelles on retrouve des partenaires, des collaborateurs, des décideurs, des téléspectateurs et même le premier ministre du Québec, Monsieur Jean Charest.

Comme il a été mentionné précédemment, l'année 2010-2011 marquait la dernière année de l'entente de financement de trois ans signée entre Télé-Québec, Canal Savoir et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, qui octroyait à Canal Savoir une somme annuelle de un million de dollars afin d'assurer son fonctionnement et de soutenir sa programmation. Des efforts importants ont donc été consacrés à garantir un financement adéquat à cette chaîne, soit du ministère, soit d'autres sources, pour assurer la poursuite de ses activités et son développement futur.

Accroître sa présence sur tout le territoire québécois

Télé-Québec sur la route

Télé-Québec a intensifié sa présence sur l'ensemble du territoire québécois par sa participation à de nombreux événements tout au cours de la saison 2010-2011, et particulièrement à l'été, lors de grandes fêtes destinées aux familles. Parmi celles-ci, mentionnons la Fête de la famille de Laval, le Festival Montréal en lumière, l'Expo de Saint-Hyacinthe, la Fête des enfants de Montréal, le Mondial des cultures de Drummondville et la Fête de la famille de Trois-Rivières. Cette année, le public a pu suivre le calendrier de ces événements grâce au minisite surlaroute.telequebec.tv, sur le portail de Télé-Québec.

À chacune des sorties promotionnelles, Télé-Québec a déployé des installations lui assurant une grande visibilité, dont une vaste scène pour les spectacles qui y étaient offerts tour à tour par les comédiens-vedettes de *Tactik*, *Kaboum*, *Sam Chicotte* et *Toc toc toc*. De plus, les enfants ont pu recevoir de menus souvenirs de leurs émissions préférées, histoire de fidéliser leur attachement à notre chaîne.

Partenariats

Plusieurs partenariats ont été créés ou consolidés au cours de la dernière année dans toutes les régions du Québec. Parmi ces associations fructueuses, mentionnons le Festival international de la chanson de Granby, le Festival international de cinéma jeunesse de Rimouski, le Festival international de poésie de Trois-Rivières, l'Off Festival de jazz de Montréal, le Festival du cinéma international en Abitibi-Témiscamingue, les Rencontres internationales du documentaire de Montréal, le Carrousel en tournée, le Festival du film international de Baie-Comeau, les Rendez-vous du cinéma québécois, le Salon du livre de l'Outaouais, le Festival international du film pour enfants de Montréal, le festival Regard

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

sur le court métrage québécois au Saguenay, le Festival international du film sur l'art, Livres en fête, Petits bonheurs, Le Tremplin, le Festival de la chanson et de l'humour, le Festival des harmonies et orchestres symphoniques de Sherbrooke, le Festival de la chanson de Tadoussac, le Festival de films de Portneuf sur l'environnement ainsi que Présence autochtone.

Triathlon du français

Télé-Québec a organisé le *Triathlon du français*, une compétition de journalisme qui se déroule entièrement sur le Web et qui s'adresse à deux catégories de participants : les étudiants en journalisme ou en communication et les jeunes journalistes des médias écrits et électroniques du Québec. La compétition a été rendue possible grâce au soutien du Secrétariat à la politique linguistique qui relève de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, également responsable de l'application de la Charte de la langue française.

L'objectif premier du *Triathlon* est de sensibiliser les membres de la relève en journalisme à l'importance de bien maîtriser la langue française pour mieux communiquer, quel que soit le support médiatique. Puis, chaque étape de la compétition doit présenter des reportages réalisés avec les trois moyens d'information : l'écrit, l'audio et la vidéo, d'où le nom «Triathlon».

Au cours des seize semaines de la compétition, les 9 équipes participantes ont réalisé chacune 18 reportages sur 6 sujets, tous en lien avec la langue française. Les reportages étaient évalués par un jury, et les internautes pouvaient également commenter et noter les reportages.

Cette première saison du *Triathlon du français* s'est avérée un franc succès. Ce fut une expérience de formation des plus enrichissantes pour les participants, et les statistiques sur l'achalandage du site témoignent de l'intérêt du public. Ainsi, plus de 4 500 commentaires et critiques ont été reçus, 175 000 pages ont été vues, plus de 40 000 visites au site ont été enregistrées, et on a dénombré plus de 2 000 abonnés Facebook parmi les réseaux sociaux liés au *Triathlon*. Une deuxième saison du *Triathlon du français* aura lieu de janvier à avril 2012.

Production régionale

Poursuivant pour une troisième année consécutive l'objectif issu de Québec horizon culture, qui voulait faire de la capitale nationale un centre de production audiovisuelle, nous avons présenté à l'écran la fiction policière *Chabotte et fille*, entièrement tournée dans la ville et la région de Québec. Le magazine panquébécois *Kilomètre zéro* a pour sa part continué son exploration en profondeur des sujets chauds en région depuis nos bureaux de Québec. Le fonds des productions régionales créé l'année précédente a permis la production de l'émission *Le dernier passager*, aussi tournée à Québec. D'autres émissions ont mis le territoire québécois et sa population à l'avant-plan : *Curieux Bégin*, qui est allée à la découverte de plats typiques à certaines régions ; *Belle et Bum*, qui a accueilli des artistes de tous les coins de la province et a encouragé les gagnants de plusieurs festivals de musique et de chanson qui se tiennent dans différentes régions ; *Le code Chastenay*, qui a présenté des scientifiques qui travaillent dans différentes institutions québécoises ; *Les francs-tireurs*, qui s'est intéressée aux activités et aux personnalités de villes et de villages éloignés des grands centres, mais qui gagnent à être connues. Mentionnons enfin les dynamiques capsules d'information culturelle *Prêt-à-sortir*, qui couvrent les principaux événements artistiques se déroulant partout au Québec.

Projet de plateforme d'information régionale et interrégionale

À la suite de la recommandation 19 du Groupe de travail sur le journalisme et l'avenir de l'information au Québec dirigé par la professeure Dominique Payette, Télé-Québec a reçu le mandat d'élaborer un projet de réseautage de l'information régionale sur Internet. Nous avons recensé les médias communautaires, coopératifs et indépendants par région et avons amorcé des consultations avec les professionnels du milieu afin de présenter un projet au gouvernement du Québec en 2012.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

Rayonnement international

En joignant des publics de tous les coins du monde, Télé-Québec accroît et affermit de plus en plus sa pertinence comme télévision culturelle. Au cours de la dernière année, plusieurs émissions diffusées à Télé-Québec ont été acquises ou diffusées par TV5 Monde sur son réseau mondial, un réseau accessible à plus de 200 millions de foyers dans 198 pays. Mentionnons les magazines *À la di Stasio*, *Le code Chastenay* et *La vie en vert* ; le documentaire *Saint-Camille, les irréductibles* et la série documentaire *Art sous enquête* ; la fiction *Chabotte et fille* et la série jeunesse *Tactik*. Deux spectacles ont également été diffusés sur la chaîne francophone : *Le spectacle de la Fête nationale dans la capitale* (qui a remporté deux prix Gémeaux 2010) et *Paris-Québec sous les étoiles*, le spectacle d'ouverture du Festival d'été de Québec.

Télé-Québec s'affirme aussi sur la scène internationale par sa présence dans les associations qui regroupent les télévisions publiques francophones. Au cours de la dernière année, elle a participé à la session annuelle 2011 de la Communauté des télévisions francophones (CTF) sur le thème « La communication des chaînes sur les réseaux sociaux – Enjeux, stratégie, mise en œuvre et suivi », qui s'est déroulée à Genève et réunissait les représentants de télévisions publiques francophones de la France, de la Suisse, de la Belgique et du Québec. À l'heure de la mondialisation, la CTF est beaucoup plus qu'un lieu de rencontres : elle permet la tenue de discussions et de débats essentiels à la bonification constante des chaînes de télévision publiques.

Pour atteindre un plus vaste public, Télé-Québec a aussi profité de la plateforme TOU.TV pour diffuser plusieurs épisodes de certaines de ses émissions, soit *Les Appendices*, *Le code Chastenay*, *Le canal masqué*, *Légitime dépense*, *Un monde sans pitié* et *À la di Stasio*.

Favoriser l'utilisation optimale des nouvelles technologies numériques

Le *Triathlon du français*, qui s'est déroulé en deux temps – du 18 octobre au 28 novembre 2010 et du 24 janvier au 6 mars 2011 – a grandement contribué à l'atteinte de cet objectif. Les participants ont présenté leurs reportages sur un site Web accessible par l'entremise du site de Télé-Québec.

Par ailleurs, nous avons présenté la toute première websérie québécoise s'adressant aux jeunes de 6 à 8 ans, soit *Juliette en direct*. Cette populaire série s'est vu décerner le prix Coup de cœur du public lors du Festival international de télévision sur Internet de La Rochelle, en France. Télé-Québec a aussi alloué une large place à la vidéo sur demande sur son site Internet, plusieurs émissions y étant disponibles. Les sites de *Bazzo.tv*, *Les Appendices* et *À la di Stasio* ont été enrichis d'une foule de nouveaux contenus, tandis que celui de *Belle et Bum* a été entièrement renouvelé. De plus, *Tactik* et *À la di Stasio* ont bénéficié de nouvelles applications pour iPhone et iPod Touch, offrant ainsi au public une accessibilité plus mobile à ces émissions et à diverses fonctionnalités qui en maximisent le potentiel.

Un nouvel espace Web a été mis en ligne en mai 2011 pour les jeunes de 6 à 12 ans. Avec le Skwat, plusieurs nouveautés viennent élargir l'éventail de jeux, de vidéos et d'autres activités que contenait déjà le site jeunesse de Télé-Québec. Le tout est animé par un personnage fictif qui accompagne le jeune internaute. Ce nouveau portail est un lieu de découvertes enrichissant pour les fans des émissions jeunesse de Télé-Québec. Plus tôt dans l'année, de nouveaux jeux avaient aussi été ajoutés au site *toutpetits.telequebec.tv*, dédié aux 3 à 5 ans, et une zone Parent a été créée, permettant aux adultes de suivre le parcours de l'enfant dans la zone de jeux sécurisée. Ce site reçoit plus de 5 000 visites par jour. Enfin, la populaire série *Tactik* s'est dotée d'un tout nouveau site Web offrant des vidéos exclusives en lien avec les épisodes télévisés, des concours et des jeux en ligne où les participants peuvent échanger avec leurs adversaires.

Ajoutons que les sites de *Kaboum* et de *Tactik* ont été reconnus comme les plus populaires à l'échelle nationale parmi les sites financés par le Fonds Bell. Selon les statistiques de Google Analytics, les visites enregistrées sur ces deux sites dépassent celles qui ont été enregistrées sur tous les autres sites individuels canadiens de budgets comparables et financés par ce fonds.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

Se doter d'une organisation moderne et efficace adaptée aux défis du futur

Passage au numérique

Télé-Québec a réussi un véritable tour de force en complétant sa transition vers la transmission en numérique de 15 de ses 17 sites émetteurs à la date prévue, soit le 1^{er} septembre 2011. Les sites de Grand-Fonds et de Rimouski sont pour leur part passés à la diffusion en numérique en octobre, et cela en raison des délais de fourniture de biens et services. Depuis, les 17 stations de Télé-Québec émettent selon la norme numérique nord-américaine (ATSC) et conformément à l'ordonnance du CRTC. Le début des démarches de planification de la transition à la télévision numérique date de 1998, avec intensification depuis 2007. Dès mars 2011, Télé-Québec a déployé une stratégie en ondes, sur le Web et auprès de son service à l'auditoire pour informer le public du passage au numérique et faciliter l'adaptation à la nouvelle technologie.

Pour moderniser ses outils de gestion, Télé-Québec a acquis de la société Vimsoft un logiciel de gestion des équipements techniques, informatiques et autres biens.

L'implantation d'un nouveau centre de postproduction au siège social a également été amorcée au printemps 2011. L'installation, plus moderne et plus performante pour le transport des médias et dotée du système ISIS, a été complétée à l'été 2011. Cette seconde phase d'un vaste projet de rationalisation de l'utilisation des espaces de travail est en cours depuis février 2011 et devrait se terminer en juin 2012.

Le conseil d'administration a adopté un plan de relève afin d'assurer une bonne planification et une bonne gestion des ressources humaines à court, à moyen et à long terme. L'objectif de ce plan est de donner l'assurance que la Société disposera des effectifs de relève adéquats au moment opportun et de dégager des stratégies pour atténuer les risques présents dans certains postes clés à tous les niveaux de l'organisation.

La firme de conseil en stratégie et management SECOR a procédé à une évaluation de la performance de Télé-Québec. Cette analyse a permis de conclure que Télé-Québec respecte tous ses engagements sur le plan réglementaire. La bonne gestion de ses finances et de ses activités en fait une organisation performante. L'utilisation judicieuse des fonds disponibles (publics et privés) et des projets gouvernementaux permet à Télé-Québec de maintenir son offre et de respecter son mandat, malgré un accès limité aux fonds publics voués à la production.

Accéder à des ressources financières et matérielles adéquates pour réaliser sa mission

Ventes

Le secteur des Ventes a connu un léger recul en 2010-2011. Les revenus publicitaires de Télé-Québec ont en effet atteint près de 11 M\$, soit une baisse de 100 000 \$ comparativement à l'année 2009-2010. Mentionnons que la télévision représente 98,5 % de ces revenus publicitaires, et les ventes Internet, la différence.

Ressources

Télé-Québec a bénéficié de différents fonds lui permettant d'accroître sa visibilité et de développer sa programmation, notamment un fonds de production régionale de 2 750 k\$ et une entente de 750 k\$ avec ARTV. Par ailleurs, des ressources financières découlent de ses partenariats avec les ministères de la Culture, des Communications et de la Condition féminine; de l'Éducation, du Loisir et du Sport ; et de la Famille, ainsi qu'avec TFO, la Fondation Lucie et André Chagnon, le Fonds Avenir d'enfants et le Fonds Québec en forme. C'est grâce à cet apport financier que le projet d'une grande télésérie jeunesse quotidienne a pu être esquissé à partir du printemps 2011. Finalement, 1, 2, 3... *Géant* s'est matérialisée à l'antenne en septembre 2011. D'autres fonds ont contribué à bonifier notre présence dans les nouveaux médias, notamment le Fonds Bell, le Fonds Quebecor, le Fonds des médias (convergents et expérimentaux) et le Fonds indépendant des producteurs.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

Situation financière

En février 2011, le gouvernement du Québec a approuvé par décret la résolution du conseil d'administration de Télé-Québec visant la réduction des dépenses de fonctionnement de nature administrative. Dans le cadre de la Loi 100 limitant les dépenses gouvernementales en vue du retour à l'équilibre budgétaire gouvernemental en 2014, ce plan prévoit une réduction annuelle de 1 % de la masse salariale et un total de 10 % des dépenses administratives sur quatre ans.

L'exercice 2010-2011 est le premier exercice de ce plan. La masse salariale a été réduite de 1 % et les dépenses administratives de 4 % conformément au plan prévu.

Aperçu pour 2011-2012

Au cours de la prochaine année, des délibérations seront amorcées autour du plan stratégique 2012-2015. Le contrôle rigoureux des dépenses, la réduction des effectifs, la réorganisation du travail suivant les priorités, le renforcement de notre positionnement comme chaîne éducative et culturelle, l'élargissement de nos partenariats par des projets spéciaux, la protection de nos revenus et le développement de notre programmation seront parmi les points importants de notre réflexion.

La convention collective du syndicat général des employés de Télé-Québec (SGETQ) étant échue, des négociations pour son renouvellement se dérouleront en 2011-2012.

Les travaux de modernisation des infrastructures et le réaménagement des locaux se poursuivant au cours de la prochaine année, la Société veillera, par une logistique appropriée, à minimiser leur impact sur la qualité de vie du personnel au travail.

Nous poursuivrons également les démarches entreprises dans le cadre du « rapport Payette », soit des rencontres avec nos représentants régionaux en vue de présenter un projet de plateforme Web d'information interrégionale.



La présidente-directrice générale,
Michèle Fortin

PLANS D'ACTION ET POLITIQUES

Plans d'action

La Société a donné suite à ses engagements relativement au Plan d'action de développement durable 2008-2013. Un comité officiel de développement durable a été mis sur pied en mai 2011. La mission de ce comité est de collaborer à la réalisation du plan d'action gouvernemental en développement durable et d'appliquer le propre plan d'action de la Société en cette matière. Plusieurs mesures seront appliquées à l'interne pour réduire la consommation de papier, d'énergie, de pièces et d'équipement divers, pour recycler, récupérer, revaloriser, soit les 4-R du développement durable.

Dans sa programmation, Télé-Québec manifeste un souci constant pour la protection de l'environnement et pour une conscience écologique toujours plus grande, autant à l'échelle locale que planétaire. Les émissions *La vie en vert* et *Légitime dépense* véhiculent des valeurs de développement durable, notamment par des actions de réduction à la source et de consommation responsable. Certains documentaires ont abordé de façon percutante diverses problématiques liées à l'environnement : *H₂Oil* a démontré les retombées désastreuses sur l'environnement et la population de l'exploitation des sables bitumineux en Alberta; *Main basse sur le riz*, une incursion au cœur de la filière mondiale du riz pour comprendre la crise qui a affecté la sécurité alimentaire de plusieurs populations en 2008; *Les chiffonniers du Caire*, a dressé le portrait des Zabaleen, au Caire, cette population d'éboueurs qui, de la façon la plus rudimentaire qui soit, ramassent les déchets de la ville et parviennent à recycler 80 pour cent des matières récupérées; dans *Saint-Camille : les irréductibles*, on a pu découvrir un groupe de villageois des Cantons-de-l'Est qui ont développé avec succès un modèle de développement local sain, solidaire et écologiques. De plus, les séries documentaires *National Geographic* et *Planète bleue*, une tradition bien établie à Télé-Québec, offrent une vitrine privilégiée à la nature, permettant d'en observer les richesses à protéger.

En accord avec le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées, en plus de diffuser avec sous-titrage pour malentendants sur la totalité de nos émissions, couvrant donc 100 % de la grille de programmation comme l'exigeait le CRTC, nous avons commencé, au mois d'août 2011, à effectuer des tests pour diffuser certaines émissions avec vidéodescription à l'intention des personnes non voyantes. Soulignons aussi que la Société fait affaire avec des fournisseurs membres du Conseil québécois des entreprises adaptées, favorisant de la sorte la participation des personnes handicapées à la vie collective.

Dans le cadre du Plan d'action sur les changements climatiques, plusieurs mesures ont été mises en œuvre dans le but d'économiser les énergies fossiles, et de ce fait, de réduire la production de gaz à effet de serre. Concernant le volet bâtiment, nous utilisons un registre des consommations d'électricité, de gaz naturel et de mazout léger pour nos immeubles (à Montréal et à Sept-Îles) mis sur pied en 2008 pour quantifier notre diminution de consommation d'énergie. Pour les déplacements du personnel dans le cadre de leurs fonctions, nous encourageons l'utilisation du train (contrat échange avec Via Rail) ; nous encourageons les fournisseurs locaux ; nous mettons à la disposition des employés un enclos à bicyclettes sécurisé ; nous privilégions le mode téléconférence aux déplacements physiques pour communiquer avec nos partenaires et avec les médias ; les envois en régions ont été regroupés pour en limiter le nombre ; notre utilisation croissante de fichiers numériques au lieu de rubans ou de DVD élimine les dépenses occasionnées par la livraison express. Le remplacement graduel de notre flotte de véhicules (22 d'ici 2014) nous permet d'acquérir des camions qui répondent aux normes environnementales actuelles.

Le projet de numérisation des archives s'est poursuivi en 2010-2011 : ont été transférés sur supports vidéo numériques 1065 rubans vidéo et 782 cassettes vidéo. De plus, nous avons fait l'inventaire de nos bobines de films. Lors de cette opération, 3670 d'entre elles ont été traitées afin de les ranger dans des contenants favorisant leur conservation.

PLANS D'ACTION ET POLITIQUES

Le département des archives compte environ 60 000 contrats, contenus dans une cinquantaine de boîtes d'archives. Au total 28 000 contrats ont été numérisés (et sont accessibles en ligne), ce qui représente 20 boîtes d'archives numérisées. En outre, pendant l'exercice 2010-2011, 25 000 photos des 90 productions les plus significatives d'avant 1995 ont été numérisées et les dossiers de production de 32 000 épisodes — sur 48 000 au total — ont été mis en réseau.

En regard du Plan d'action pour la protection des renseignements personnels, les mesures prises au cours de la dernière année pour améliorer l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels sont la publication et la mise à jour sur le site Internet de Télé-Québec des documents officiels de l'entreprise (lois, politiques, règlements et directives). La Société n'a reçu aucune demande d'accès aux renseignements personnels, mais a répondu à une demande d'accès aux documents qui lui a été adressée par un représentant d'un parti politique. La nature de cette demande s'établit comme suit : le nombre de téléphones cellulaires de tout type, le coût d'acquisition des appareils, le coût d'utilisation, le nom des fournisseurs, le coût des contrats téléphoniques, les chiffres complets et ventilés par type d'appareil pour l'année 2009-2010 et pour l'année 2010-2011.

La politique linguistique adoptée par la Société en 1998 fait l'objet d'un suivi rigoureux. Les communications écrites se font majoritairement en français. Pour les communications orales avec le public, la première langue de contact est le français. La Société met à la disposition de ses employés les moyens nécessaires à leur perfectionnement en français. Elle fait réviser, par des employés compétents en ce domaine, et soumet à une révision professionnelle tous les documents qui s'adressent à l'interne et à l'externe par voie écrite ou informatique. Le personnel concerné des Communications fait régulièrement affaire avec l'Office québécois de la langue française. Les contrats et appels d'offres signés au nom de la Société sont en français seulement, et cette dernière exige que les documents accompagnant les biens acquis soient rédigés en français.

Dans sa programmation, Télé-Québec se fait un devoir de donner l'exemple d'une langue parlée convenablement. En ce sens, les émissions que nous présentons à l'antenne sont soumises à une attention particulière. En avril 2011, nous annonçons la diffusion prochaine de la grande quotidienne 1, 2, 3... *Géant*. Cette série vise, entre autres objectifs, l'acquisition du langage chez les enfants de 2 à 5 ans. Les tout-petits de langue maternelle française tout comme ceux issus de communautés culturelles diverses y trouvent un grand éventail de sons, mots et comptines qui viennent développer leur faculté de communiquer et enrichir leur vocabulaire. En août 2011, dans notre bulletin d'information interne, nous avons fait la promotion du Triathlon du français, un concours lancé par le Conseil supérieur de la langue française visant à récompenser la bonne maîtrise de la langue française par les professionnels des médias.

La littérature fait partie des activités auxquelles Télé-Québec se consacre, témoignant ainsi de l'importance qu'elle accorde à la langue française. En octobre 2010 avait lieu le lancement du Prix littéraire jeunesse Télé-Québec offert en collaboration avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec, le Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue et le Réseau Biblio de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec. Ce concours s'adresse aux adolescents de ces régions âgés de 13 à 17 ans. En novembre et en mars de la même année, Télé-Québec était présente aux salons du livre de Montréal et de Trois-Rivières où des vedettes de ses populaires émissions jeunesse rencontraient les visiteurs, créant ainsi un engouement pour la lecture. Mentionnons aussi la participation de Télé-Québec au Salon du livre de Rimouski en novembre 2010. Parmi les 16 000 visiteurs du Salon, plus de 4 500 jeunes ont fréquenté La Petite Bibliothèque Télé-Québec, située au cœur du Salon. Il s'agit d'un coin lecture offrant aux enfants de tous âges des centaines de livres à consulter. Télé-Québec a aussi participé à l'événement Livres en fête! qui avait pour but de sensibiliser les jeunes à la lecture par quelque 600 activités réparties dans plus de 50 localités du territoire Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

PLANS D'ACTION ET POLITIQUES

En accord avec le Plan d'action gouvernemental *La diversité : une valeur ajoutée*, la Société a pris les mesures nécessaires, au cours de l'année 2010-2011, pour favoriser une représentation équitable des groupes que sont les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées.

Dans le cadre de la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, toutes nos émissions, et en particulier nos émissions jeunesse, ont le mandat de présenter des rapports égalitaires entre filles et garçons et entre femmes et hommes.

À titre d'exemple, pour valoriser, à l'antenne, les femmes qui oeuvrent en sciences et dans les métiers non traditionnels, *Le code Chastenay* met de l'avant des journalistes et des chercheuses féminines dans toutes les disciplines. De plus, à l'émission *Génial!*, une soirée spéciale fait la promotion de la profession d'ingénieur auprès des filles. La série *1, 2, 3... Géant* comporte une distribution garçons-filles répartie également. Le personnage principal, Jean-Jean Géant, présente une figure paternelle positive, soit un modèle d'intervention masculine auprès des enfants d'âge préscolaire. La fée Mosa, un autre personnage central de la série, est un exemple édifiant de persévérance qui encourage l'estime de soi chez les enfants des deux sexes.

Au plan administratif, les membres du conseil d'administration et du personnel d'encadrement ainsi que les employés représentent les deux sexes à parts égales. En mars 2011, la Conférence régionale des élus (CRÉ) a décerné une *cravate rose de la parité* à la Société. Cette distinction est remise aux sociétés d'État ayant réalisé des avancées remarquables en matière de gouvernance paritaire depuis 2006.

RAPPORT DE REDDITION DE COMPTES TARIFICATION

	Méthode de fixation du tarif	Mode d'indexation du tarif	Date de la dernière révision tarifaire	Revenus de tarification perçus	Coûts des biens et services	Niveau de financement atteint (%)	Niveau de financement visé (%)
Revenus provenant de la tarification							
Activités télévisuelles	Valeur marchande	Refixation	1 ^{er} septembre 2010	15 057 872 \$	14 799 053 \$	102 %	100 %
Activités administratives	Valeur marchande	Refixation	1 ^{er} septembre 2010	1 283 651 \$	1 220 556 \$	105 %	100 %
TOTAL				16 341 523 \$	16 019 609 \$		
Services qui auraient pu faire l'objet d'une tarification, mais que la Société ne tarifie pas							
Aucun							

Grille horaire Automne 2010

Du 06/09/10 au 10/12/10

	SAMEDI	DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	
6 h			Georges Hébréol					6 h
6 h30			Rockel Power					6 h30
7 h	Sam le pompier		Sam Chicotte	Kaboom				7 h
7 h30	Icoupe et Binou		Dans le jardin des rêves					7 h30
8 h	Dora l'exploratrice		Les Médicins					8 h
8 h30	Diego		Connemara					8 h30
9 h	Bob le bricoleur							9 h
9 h30	Chuggington		Icoupe et Binou					9 h30
10 h	Joue avec Jess	Joue avec Jess	Georges Hébréol					10 h
10 h30	Les Poplicous	Les Poplicous	Miss Solder					10 h30
11 h	Elkt Kid		SamSam					11 h
11 h30	Yakari		Maya et Miguel					11 h30
12 h	Zombie hôtel		Tactik					12 h
12 h30	Masuplani — Kouloubaoulou		À la ci Stasio	Les Apprendices	Le canal masqué	Légitime dépenses	Vie et libre	12 h30
13 h	À la ci Stasio	Une pilule, une petite graine		Questions de société	Pour l'Histoire	Au nom du sport	Voir	13 h
13 h30			Cinéma québécois					13 h30
14 h	Cinéma québécois	Au nom du sport	Génial!	Huis clos	Une pilule, une petite graine	Les francs-tireurs	Bazzo.tv	14 h
14 h30								14 h30
15 h	Voir	Huis clos		Kilomètre zéro	Le code Chastelney	La vie en vert		15 h
15 h30								15 h30
16 h	National Geographic	Planète bleue			Maya et Miguel			16 h
16 h30								16 h30
17 h	Le code Chastelney	À la ci Stasio			Connemara			17 h
17 h30								17 h30
18 h	Le langage des animaux	Robin des Bois			Kaboom		Sam Chicotte	18 h
18 h30								18 h30
19 h	Planète bleue	Génial!	Légitime dépenses	Le code Chastelney	Au nom du sport	Dénial!	Le canal masqué	19 h
19 h30								19 h30
20 h	Les francs-tireurs	Pour l'Histoire	Planète science	National Geographic	Les francs-tireurs	Une pilule, une petite graine	Huis clos	20 h
20 h30								20 h30
21 h	Belle et Bum	Cinéma	Questions de société	24 heures chrono	Voir	Bazzo.tv	À la ci Stasio	21 h
21 h30								21 h30
22 h			Huis clos	Weeds	24 heures chrono	Voir	Belle et Bum	22 h
22 h30								22 h30
23 h	Cinéma	Au nom du sport	Une pilule, une petite graine	Les francs-tireurs	Génial!	Les Apprendices		23 h
23 h30								23 h30
0 h	La vie en vert	Cinéma québécois	Bazzo.tv	La période de questions			Cinéma	0 h
0 h30								0 h30
1 h	Les Apprendices		Weeds		Légitime dépenses	La vie en vert	Kilomètre zéro	1 h
1 h30								1 h30

10/09/10

PREMIÈRE DIFFUSION

REDIFFUSION

Grille horaire à compter du 6 octobre 2010.



Télé-Québec

	SAMEDI	DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	
6 h			Séances Éduc.					6 h
6 h 30			Power Power					6 h 30
7 h	Les grands Échecs		Sam Orléans	Cesum				7 h
7 h 30	Truisme Échecs		Mardi du dimanche					7 h 30
8 h	Les Échecs		Les Échecs					8 h
8 h 30	Échecs		Chess					8 h 30
9 h			Bouclier					9 h
9 h 30	Chess		Toujours Échecs					9 h 30
10 h	1000-500-1000	1000-500-1000	Les grands Échecs					10 h
10 h 30	Les Échecs	Les Échecs	Amis					10 h 30
11 h	Bleu		SamSam					11 h
11 h 30	Vendredi		Mardi du dimanche					11 h 30
12 h	Mardi du dimanche		Toujours					12 h
12 h 30	Mardi du dimanche		Deux Échecs	Chess Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	12 h 30
13 h	Deux Échecs	Les grands Échecs	Chess Échecs	Chess Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	13 h
13 h 30	Deux Échecs	Les grands Échecs	Chess Échecs	Chess Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	13 h 30
14 h	Deux Échecs	Les grands Échecs	Chess Échecs	Chess Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	14 h
14 h 30	Deux Échecs	Les grands Échecs	Chess Échecs	Chess Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	14 h 30
15 h	Deux Échecs	Les grands Échecs	Chess Échecs	Chess Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	15 h
15 h 30	Deux Échecs	Les grands Échecs	Amis					15 h 30
16 h	National Geographic	Planète	Séances Éduc.					16 h
16 h 30	National Geographic	Planète	Séances Éduc.					16 h 30
17 h	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Séances Éduc.					17 h
17 h 30	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Séances Éduc.					17 h 30
18 h	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Séances Éduc.					18 h
18 h 30	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Séances Éduc.					18 h 30
19 h	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	19 h
19 h 30	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	19 h 30
20 h	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	20 h
20 h 30	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	20 h 30
21 h	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	21 h
21 h 30	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	21 h 30
22 h	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	22 h
22 h 30	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	22 h 30
23 h	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	23 h
23 h 30	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	23 h 30
0 h	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	0 h
0 h 30	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	0 h 30
1 h	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	1 h
1 h 30	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	Les grands Échecs	1 h 30

1500-500-1000

PREMIÈRE
DE 1000-500-1000

1 La période de questions à compléter : 6 Mars 2011.

RECHERCHER



PRIX REMPORTÉS

Pour la programmation 2009-2010 : 14 prix Gémeaux (Gala des prix Gémeaux, septembre 2010)

Bazzo.tv — Les productions Bazzo Bazzo

- Meilleur magazine d'intérêt social — Marie-France Bazzo, Mylène Ferron
- Meilleure animation : magazine — Marie-France Bazzo, Épisode 240

Kaboum — Groupe Pixcom

- Meilleur site web pour une émission ou série : jeunesse — <http://kaboum.telequebec.tv>, Jacquelin Bouchard, Sylvie Desrochers, Carole Dufour, Marie-Hélène Fortier, Johanne Guidotti, Philippe Lapointe, Marie-Ève Pelletier, Thérèse Pinho

Les petits géants — Amérimage-Spectra

- Meilleur documentaire : culture — Luc Châtelain, Anaïs Barbeau-Lavalette, Pierre L. Touchette, Émile Proulx-Cloutier, Alain Simard

Sous la cagoule, un voyage au bout de la torture — Macumba DOC

- Meilleur documentaire : société — Robert Cornellier, Patricio Henriquez, Colette Loumède, Raymonde Provencher
- Meilleure musique originale : documentaire — Robert Marcel Lepage

Spectacle de la Fête nationale dans la capitale — Avanti Ciné Vidéo

- Meilleure réalisation : variétés toutes catégories — Pierre Boileau, Mario Rouleau
- Meilleur son : humour, variétés toutes catégories — Pierre Boucher, Sylvain Guay, Marc Laliberté, Renato Petruziello, Marius Thériault, Pierre Tougas

Tactik — Vivavision

- Meilleure émission ou série jeunesse : fiction — Francine Forest, Dominique Gagné, Jean-Pierre Morin, Marie-Soleil St-Michel
- Meilleure réalisation jeunesse : fiction — Stephan Joly, Simplicité bien volontaire

Toute une famille! — Sogestalt Média

- Meilleure série documentaire — Luc Châtelain, Guy Latraverse
- Meilleur montage : affaires publiques, documentaire : série — Marie Morin Dubois, Mes enfants, tes enfants, ma maison

La vie en vert — Blue Storm Télé

- Meilleur magazine de services — Alain Girard, Marc St-Onge, Isabelle Vaillancourt

Voir — Trio Orange

- Meilleur magazine culturel — Éric Hébert, Pierre Paquet, Carlos Soldevila



PRIX REMPORTÉS

Pour la programmation 2010-2011 : 17 prix Géméaux (Gala des prix Géméaux, septembre 2011)

Les Appendices — Productions Marie Brissette

- Meilleur site web pour une émission ou série : humour variétés — <http://lesappendices.telequebec.tv>, Marie Brissette (Productions Marie Brissette), Jean-François Arseneau (ODD1), Julie Duhaime (Télé-Québec)

L'art en action — Amazone Film

- Meilleure biographie ou portrait — Jeannine Gagné, Magnus Isacson

Les francs-tireurs — Zone3

- Meilleur magazine d'intérêt social — Michel Bissonnette, André Larin, Vincent Leduc, Brigitte Lemonde, Jean-Pierre Paiement
- Meilleure réalisation : magazine — Philippe Desrosiers, Stéphane Thibault, *Plateau*
- Meilleure recherche : talk-show, magazine — Myriam Berthelet, Marie-Pierre Duval, Martin Traversy, *Wendake*

Génial! — Télé-Vision

- Meilleur jeu — Bruno Dubé, Dominique Veillet

Juliette en direct — Passez Go

- Meilleure émission ou série originale produite pour les nouveaux médias : jeunesse — <http://julietteendirect.telequebec.tv>, Marie-Claude Blouin, Vicky Bounadère, Félix Tétreault (Passez Go), Hélène Archambault, Julie Duhaime (Télé-Québec)

Légitime dépense — Blimp Télé

- Meilleur magazine de services — Michel Pelletier, Marc St-Onge, Isabelle Vaillancourt

La part d'ombre — Embryo Productions

- Meilleur montage : affaires publiques, documentaire — émission — Annie Jean
- Meilleur son : magazine, affaires publiques, documentaire toutes catégories — Sylvain Bellemare, Pierre Bertrand, Olivier Calvert

Tactik — Vivaclic I

- Meilleure émission ou série jeunesse : fiction (Immortel de la télé) — Francine Forest, Dominique Gagné, Jean-Pierre Morin, Marie-Soleil St-Michel
- Meilleure réalisation jeunesse : fiction — Claude C. Blanchard, *Chez la psy*
- Meilleur texte : jeunesse — Alex Veilleux, *Déménagements sans ménagement*
- Meilleur premier rôle : jeunesse — Frédérique Dufort, *Chez la psy*
- Meilleur site Web pour une émission ou série : jeunesse — <http://tactik.telequebec.tv/accueil>, Francine Forest, Jean-Pierre Morin, Nicholas Vachon (Vivavision), Christiane Asselin, Marc Beaudet (Turbulent Média), Julie Duhaime, Johanne Guidotti (Télé-Québec), Steve Couture (Frima)

Toc toc toc — Téléfiction

- Meilleur rôle de soutien : jeunesse — Denis Houle, *Petitpoutte et trois mousquetaires*

Voir — Trio Orange

- Meilleure animation : magazine de services, culturel — Sébastien Diaz, Épisode 39

Autres prix et distinctions

Webémission Juliette en direct — Les Productions Passez Go

Prix Coup de coeur du public au WebTV Festival international de Larochele, 2011.

Kilomètre zéro — Production Télé-Québec - Québec

Épisodes 45 et 64 : «L'éducation pour décrocheurs : faut-il sortir l'école de l'école?» et «Devrait-on favoriser la conciliation travail-retraite?» Prix OCS, catégorie Télévision et télévision communautaire, Communications et Société, 2011.

Tactik saison II — Production Vivavision

Prix d'excellence, épisode *La vie en rose* - Alliance médias jeunesse 2010

Tactik saison II — Vivavision et Turbulent

Prix d'excellence pour les contenus multiplateformes originaux liés à une émission jeunesse - Alliance médias jeunesse 2010

Tactik saison II — Vivavision

Prix Artis 2010 dans la catégorie Meilleur artiste d'émission jeunesse : Guy Jodoin

Sam Chicotte — Les Productions Point de mire

Prix d'excellence : Épisode *Je ne veux pas choisir!* — Alliance médias jeunesse 2010

Le code Chastenay — Productions Pixcom

Mention honorable — Prix du meilleur reportage de la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada, 2011 pour le reportage Identifier les meilleurs ovules pour diminuer les naissances multiples

Grands prix du journalisme indépendant (GPJI) 2011 à Marie-Pier Élie, Thomas Gervais et Binh An Vu Van — Catégorie Chronique audio/vidéo pour le reportage « Des éléments chimiques du tableau périodique en voie de disparition »

RENSEIGNEMENTS SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la Société a pour mission d'en orienter la gestion. Il est composé de la présidente-directrice générale de Télé-Québec et de 10 personnes nommées par le Conseil des ministres.

Conformément à l'article 19 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le conseil d'administration a constitué un comité de gouvernance et d'éthique, un comité de vérification et un comité des ressources humaines. Le conseil a également constitué un comité exécutif.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jean Lamarre

Président du conseil et du comité exécutif

Président, Lamarre Consultants

Date de nomination au conseil d'administration : 31 janvier 2008

Date d'échéance du mandat : 30 janvier 2013

Statut : Membre indépendant

Jean Lamarre est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires des HEC Montréal, avec une spécialisation en économie appliquée. Depuis 1996, Jean Lamarre est président de Lamarre Consultants qui offre des conseils stratégiques et organise le financement de projets pour des sociétés dans leurs efforts d'implantation ou d'expansion, principalement au Québec. Les domaines d'interventions se situent surtout en sciences de la vie et des hautes technologies. Antérieurement, il a agi à titre de vice-président international auprès du Groupe Canam Manac principalement dans la gestion des opérations au Mexique, en France, au Venezuela et en Chine. Pendant quinze ans, monsieur Lamarre a été très actif auprès des entreprises Lavalin. Il a œuvré au bureau de Bruxelles à titre de vice-président Europe étant responsable des opérations en Belgique, en Angleterre et en Norvège. Précédemment, il fut vice-président finances et administration du Groupe Lavalin. À ses débuts, il a occupé les fonctions d'administrateur au Nigéria, en Algérie, au Guatemala et au Sénégal.

Monsieur Lamarre siège également aux conseils d'administration suivants :

- Semafo Inc
- Mechtronix World Corporation Inc.
- Mango Industrie du Cuivre Inc.
- SOVAR Inc.
- Le Devoir inc.
- Pointe-à-Callière, musée d'archéologie de Montréal
- Groupe Delom
- GoviEx Uranium Inc.
- Mipro Inc.
- Prognomix Inc.
- Klox Technologies Inc.
- Membre du Independent Review Committee de Investors Group Investment Management
- Société de développement Angus
- Windiga.SA
- SNCA.SA
- CQVB (Centre québécois de valorisation des biotechnologies)

RENSEIGNEMENTS SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Michèle Fortin

Membre du comité exécutif

Présidente-directrice générale, Société de télédiffusion du Québec

Date de nomination au conseil d'administration : 4 juillet 2005 et reconduction
le 4 juillet 2010

Date d'échéance du mandat : 3 juillet 2015

Michèle Fortin a occupé divers postes de haute direction dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et des communications au Canada. Elle a notamment été vice-présidente responsable de la télévision française de Radio-Canada de 1994 à 2002. Passionnée de télévision, elle a lancé et soutenu plusieurs émissions qui ont marqué la télévision française depuis 15 ans, à Télé-Québec comme à Radio Canada. Elle a également créé la chaîne culturelle ARTV. Elle a reçu plusieurs distinctions, dont les titres de Chevalier des arts et des lettres de la République française, de Femme innovatrice de l'année de l'Association canadienne des femmes en communications, de Personnalité de la semaine du journal *La Presse* et lauréate du « Top 100 » des Canadiennes les plus influentes (2008) dans la catégorie Arts et Communications.

Madame Fortin siège également aux conseils d'administration suivants :

- Canal Savoir
- Association des télédiffuseurs éducatifs du Canada
- TV5 Québec Canada
- Alliance Médias Jeunesse

Jean Bissonnette

Membre du comité exécutif

Conseiller artistique

Date de nomination au conseil d'administration : 6 février 2008

Date d'échéance du mandat : 5 février 2011

Statut : Membre indépendant

En 1955, Jean Bissonnette devenait réalisateur et coordonnateur pour la Société Radio-Canada où dès lors il contribua à des émissions comme *Les Couche-tard*, *Moi et l'autre*, *Bye Bye* et la *Clôture des Jeux olympiques de 1976*, pour ne nommer que celles-là. En 1989, il fonde et préside Avanti Ciné Vidéo et produira les émissions *Les détecteurs de mensonges*, *La petite vie*, *Un gars, une fille* et de nombreuses émissions spéciales. Au cours de sa carrière, monsieur Bissonnette a mis en scène de nombreux spectacles d'artistes québécois, tels Gilles Vigneault, Yvon Deschamps, Diane Dufresne, Jean-Pierre Ferland, Roch Voisine et Claude Dubois. Depuis 2001, il agit à titre de conseiller dans l'industrie télévisuelle.

Monsieur Bissonnette siège également aux conseils d'administration suivants :

- Groupe Juste pour Rire
- Fondation du patrimoine de Gilles Vigneault
- Société pour l'avancement de la chanson d'expression française

RENSEIGNEMENTS SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Edwin Bourget

Membre du comité des ressources humaines
Date de nomination au conseil d'administration : 25 juin 2008
Date d'échéance du mandat : 24 juin 2012
Statut : Membre indépendant

Edwin Bourget a obtenu un baccalauréat ainsi qu'une maîtrise en biologie de l'Université Laval avant d'effectuer des études de doctorat à l'Université du pays de Galles, qu'il termine en 1974. En 1976, il devient professeur au département de biologie de la Faculté des sciences et de génie de l'Université Laval. En 1997, il est nommé directeur de ce même département. De 1998 à 2001, il occupe le poste de vice-doyen à la recherche de la Faculté des sciences et de génie de l'Université Laval. De 2001 à 2007, il est vice-recteur à la recherche de l'Université de Sherbrooke. Monsieur Bourget a aussi été vice-recteur à la recherche et à la création de l'Université Laval de 2007 à 2010. Il est maintenant retraité du milieu universitaire et agit comme conseiller scientifique auprès du Fonds de recherche sur la nature et les technologies.

Monsieur Bourget siège également aux conseils d'administration suivants :

- Parc technologique du Québec métropolitain (président du C.A.)
- Centre québécois de valorisation des biotechnologies
- Ag-Bio Centre

Andréanne Bournival

Présidente du comité de gouvernance et d'éthique
Conseillère en télévision, cinéma et communication
Date de nomination au conseil d'administration : 6 février 2008
Date d'échéance du mandat : 5 février 2011
Statut : Membre indépendant

En plus d'avoir été animatrice télé, responsable de la production extérieure à Radio-Québec, directrice des programmes à Radio-Canada, à TV5 et à Canal D, madame Andréanne Bournival a occupé le poste de directrice du Programme français à l'ONF de 1999 à 2001. Elle est aujourd'hui consultante en télévision et en communications.

RENSEIGNEMENTS SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Louise Dandurand

Vice-présidente du conseil d'administration et du comité exécutif
et présidente du comité des ressources humaines
Vice-rectrice à la recherche, Université Concordia
Date de nomination au conseil d'administration : 25 juin 2008
Date d'échéance du mandat : 24 juin 2012
Statut : Membre indépendant

Louise Dandurand est titulaire d'un doctorat en science politique de l'Université de Toronto. Après avoir été conseillère principale en politique au ministère d'État – Sciences et technologie du Canada –, elle a été, de 1986 à 1988, secrétaire générale du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et a également occupé les postes de présidente par intérim, directrice générale des programmes, directrice générale de l'administration et secrétaire générale du Conseil des arts du Canada. En 1997, elle fut nommée vice-rectrice à la planification stratégique et financière de l'Université du Québec à Montréal et en 1998, vice-rectrice à la recherche du même établissement. Présidente-directrice générale du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC) de 2001 à 2006, elle devient ensuite vice-rectrice à la recherche et aux études supérieures de l'Université Concordia. De 2008 à 2010, elle fut présidente du Comité de recherche de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) et de juin 2009 à septembre 2010, membre du groupe-conseil sur la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation.

Sur la scène internationale, elle a été déléguée de l'Amérique du Nord au programme de Gestion institutionnelle de l'enseignement supérieur (IMHE) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), membre de la délégation canadienne du Comité sur les systèmes scientifiques de l'OCDE et représentante du Canada à l'IGFA (International Group of Funding Agencies for Global Change Research).

Madame Dandurand siège également aux conseils d'administration suivants :

- Association francophone pour le savoir
- Centre francophone d'informatisation des organisations
- Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations
- Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociales
- Consortium for Research and Innovation in Aerospace in Quebec
- Entretiens Jacques Cartier
- Institut de recherche en histoire de l'architecture
- Institut de recherche création en arts et technologies médiatiques
- PROMPT Québec
- Gestion Valeo
- CRIM – Centre de recherche informatique de Montréal
- Nano-Québec
- CINQ - Consortium en innovation numérique du Québec
- IRHA – Institut de recherche en histoire de l'architecture
- ADRIQ – Association de la recherche industrielle du Québec

RENSEIGNEMENTS SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Benoît Gauthier

Membre du comité exécutif et membre du comité de vérification
Directeur général, Musée québécois de culture populaire
Date de nomination au conseil d'administration : 25 juin 2008
Date d'échéance du mandat : 24 juin 2012
Statut : Membre indépendant

Benoît Gauthier est directeur général du Musée québécois de culture populaire depuis 2005. Il est titulaire d'une maîtrise en études québécoises (histoire) de l'Université du Québec à Trois-Rivières. De 1977 à 1991, il a travaillé comme professionnel de recherche au Centre de recherche en études québécoises de l'UQTR. En 1991, il a pris la direction du service de la muséologie de la Cité de l'énergie de Shawinigan, vaste complexe culturel qui met en valeur le patrimoine du site industriel des Chutes de Shawinigan. Il agit aussi comme consultant en patrimoine, en muséologie et en tourisme culturel. En 2005, Benoît Gauthier a reçu le Prix Pythagore des Sciences humaines, remis par l'Association des diplômés de l'Université du Québec à Trois-Rivières pour souligner sa contribution au développement culturel de la Mauricie.

Monsieur Gauthier siège également aux conseils d'administration suivants :

- Tourisme Mauricie
- ATR associées du Québec

Johanne Jean

Membre du comité de vérification
Rectrice, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
Date de nomination au conseil d'administration : 25 juin 2008
Date d'échéance du mandat : 24 juin 2012
Statut : Membre indépendant

Johanne Jean est rectrice de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue depuis 2004.

Précédemment, elle a été vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche au même établissement de 1999 à 2004. Elle est impliquée dans de nombreuses organisations à vocation régionale en Abitibi-Témiscamingue.

Madame Jean siège également aux conseils d'administration suivants :

- Conseil régional des partenaires du marché du travail de l'Abitibi-Témiscamingue
- Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue
- Mines-Innovations-Solutions-Application (MISA)
- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
- Centre musical En sol mineur
- Présidente de la Table interordres en éducation de l'Abitibi-Témiscamingue
- Institut national des mines
- Table éducation-emploi de l'Abitibi-Témiscamingue
- Vice-présidente du comité ACCORD
- Présidente du Bureau des gouverneurs – Fondation communautaire de l'Abitibi-Témiscamingue

RENSEIGNEMENTS SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Alix Laurent

Membre du comité de gouvernance et d'éthique
Directeur général, École supérieure de ballet du Québec
Date de nomination au conseil d'administration : 25 juin 2008
Date d'échéance du mandat : 24 juin 2012
Statut : Membre indépendant

Alix Laurent est titulaire d'une maîtrise en administration publique (MAP) de l'ÉNAP, d'un baccalauréat spécialisé en sciences économiques (B. Sc.) et d'un certificat en droit de l'Université de Montréal. Depuis janvier 2006, il occupe le poste de directeur général de l'École supérieure de ballet du Québec. Ses années d'expérience à titre de gestionnaire dans les organisations culturelles l'ont amené à être éditeur des magazines culturels *Images* et *Voice* et à diriger l'organisme Images Interculturelles de 1991 à 2005. Il est éditeur du *Répertoire ethnoculturel de Montréal et du Québec*.

Monsieur Laurent siège également aux conseils d'administration suivants :

- Culture Montréal
- Festival de films sur les droits de la personne

Louise Martel

Présidente du comité de vérification
Professeure titulaire, HEC de Montréal
Date de nomination au conseil d'administration : 14 janvier 2009
Date d'échéance du mandat : 13 janvier 2012
Statut : Membre indépendant

Membre de l'Ordre des comptables agréés du Québec, Louise Martel, FCA, est professeure titulaire au service de l'enseignement des sciences comptables et directrice du Centre international de vigie en information financière à HEC Montréal. Outre son enseignement régulier, particulièrement en théorie comptable avancée aux futurs comptables agréés et en analyse d'information financière au MBA, elle participe à des programmes de formation en entreprise tant au Québec qu'à l'étranger. Elle a été plus de 19 ans associée avec le cabinet d'experts comptables KPMG. Ses intérêts de recherche touchent l'information financière, l'attestation, l'éthique et la gouvernance. De plus, madame Martel est active dans le milieu des affaires. Elle participe régulièrement à des projets de consultation ou d'expertise et agit à titre de *coach* financier.

Madame Martel siège également aux conseils d'administration suivants :

- Centre international de recherches et d'études en management (CIREM)
- Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OBSI)

RENSEIGNEMENTS SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lorraine Pintal

Membre du comité des ressources humaines

Directrice artistique et générale, Théâtre du Nouveau Monde

Date de nomination au conseil d'administration : 25 juin 2008

Date d'échéance du mandat : 24 juin 2012

Statut : Membre indépendant

Lorraine Pintal est comédienne, metteuse en scène, réalisatrice, animatrice et auteure. Elle a été codirectrice du Théâtre de La Rallonge et depuis la saison 1992-1993, elle est la directrice générale et artistique du Théâtre du Nouveau Monde. À titre de metteuse en scène, nous lui devons plus d'une centaine de réalisations théâtrales depuis 1981. Elle a réalisé bon nombre de dramatiques pour la télévision et a interprété plusieurs rôles comme comédienne autant au théâtre, à la télévision qu'au cinéma. Elle a animé l'émission littéraire *Vous m'en lirez tant* à la Première Chaîne de Radio-Canada de septembre 2008 à juin 2011.

Madame Pintal siège également aux conseils d'administration suivants :

- Vitrine culturelle de Montréal
- Quartier des spectacles
- Théâtres associés inc.
- Académie des arts et des lettres

RENSEIGNEMENTS SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sommaire des activités du conseil d'administration et de ses comités

Au cours de l'année 2010-2011, le conseil d'administration s'est réuni à six reprises, le comité de vérification ou d'audit, quatre fois, le comité exécutif et le comité de ressources humaines à deux occasions chacun. Le comité de gouvernance et d'éthique n'a tenu aucune réunion, mais le conseil d'administration a tenu, en octobre 2010, une réunion stratégique des administrateurs et de dirigeants sur les orientations futures de la Société.

Au cours de l'année 2010-2011, la Société a fait l'objet d'une « évaluation de la performance globale de Télé-Québec », réalisée par la firme SECOR. Cette évaluation portait sur tous les aspects de son mandat et de sa gestion administrative en la comparant aux autres chaînes publiques, privées et éducatives.

Après avoir reçu et examiné les recommandations du comité de vérification ou d'audit, le Conseil a approuvé le budget annuel 2010-2011, les états financiers vérifiés de la Société se terminant le 31 août 2010, le régime d'emprunts 2010-2011 et celui de 2011-2012, le budget en capital 2011-2012, le plan triennal d'immobilisations 2011-2014. Il a aussi adopté le plan de réaménagement permanent du rez-de-chaussée de l'édifice à Montréal. Il a aussi revu les rapports concernant le suivi du plan 2010-2014 visant la réduction et le contrôle des dépenses de Télé-Québec, à la suite de l'adoption de la Loi 100 qui met en œuvre certaines dispositions et vise le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014.

Sur recommandation du comité des ressources humaines, le Conseil a approuvé un plan de relève de la Société et les modalités de son application dans l'organisation. Il a procédé à des modifications mineures du plan d'organisation et au remplacement du poste de secrétaire général de la corporation.

Le Conseil a aussi, comme chaque année, adopté le plan de programmation annuel de la Société.

Le comité exécutif et le conseil d'administration, selon le pouvoir qui leur est conféré, ont autorisé la Société à conclure différents contrats de préachat de droits de diffusion et d'exploitation relatifs aux émissions prévues au plan de programmation 2010-2011, de même que le contrat avec la firme BBM qui donne les résultats des cotes d'écoute.

Le mandat de deux membres du conseil d'administration s'est terminé en 2010-2011, et aucun des deux membres n'a exprimé le désir qu'il soit renouvelé. Le Conseil des ministres devra donc combler ces deux postes au cours de la prochaine année.

RENSEIGNEMENTS SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

REVUE DES PRÉSENCES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX SÉANCES DU CONSEIL ET DES COMITÉS

	Conseil d'administration		Comité exécutif	Comité de vérification	Comité des ressources humaines	Comité de gouvernance et d'éthique
	4 séances régulières	2 séances extraordinaires	2 séances régulières	4 séances régulières	2 séances régulières	
Jean Bissonnette *	0/1	2/2	poste vacant	-	-	
Edwin Bourget	4/4	2/2	-	-	2/2	
Andréanne Bournival *	3/4	2/2	-	-	-	
Louise Dandurand	3/4	2/2	2/2	-	2/2	
Michèle Fortin	4/4	2/2	2/2	-	-	
Benoît Gauthier	3/4	2/2	1/2	3/4	-	
Johanne Jean	4/4	0/2	-	4/4	-	
Jean Lamarre	4/4	2/2	2/2	4/4	2/2	
Alix Laurent	3/4	2/2	-	-	-	
Louise Martel	4/4	1/2	-	4/4	-	
Lorraine Pintal	4/4	0/2	-	-	1/2	

* fin de mandat février 2011

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES CINQ DIRIGEANTS LES MIEUX RÉNUMÉRÉS DE LA SOCIÉTÉ

Nom	Prénom	Titre d'emploi	Salaire annuel	Allocation automobile	Total
Fortin	Michèle	P.D.G	181 163,00	0,00	181 163,00
Lanteigne	Louise	D.G. Grille, diffusion et promotion	164 080,00	3 600,00	167 680,00
Roy	Martin	D.G. Programmes et nouveaux médias	164 080,00	3 600,00	167 680,00
Belisle	Denis	D.G. Affaires juridiques, ressources humaines et services techniques	151 775,00	3 600,00	155 375,00
Morin	Jean-Jacques	D.G. Ventes, Financement et Marketing	150 391,00 ¹	3 600,00	153 991,00

1 : Incluant 10 000 \$ en commissions sur les ventes

Rémunération globale des dirigeants

La rémunération des cinq dirigeants les mieux rémunérés de la Société prend en considération le salaire annuel de base, la prime annuelle, s'il y a lieu, de même que la prime d'allocation de voiture.

La rémunération et les autres conditions de travail de la présidente-directrice générale sont celles établies par décret gouvernemental s'appliquant aux titulaires d'un emploi supérieur à temps plein.

Le programme de prime annuelle

Le président du conseil d'administration a procédé à l'évaluation du rendement de la présidente-directrice générale en respectant les critères d'évaluation du rendement des titulaires d'un emploi supérieur d'une société visée par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État. Le montant de la prime accordée correspond à une cote d'évaluation globale en se référant aux politiques et directives gouvernementales pertinentes en vigueur et plus particulièrement au Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif. Cependant, le gouvernement du Québec a décrété pour l'année 2010-2011 qu'aucune prime de rendement ne serait versée aux présidents-directeurs généraux d'organismes et de sociétés d'État.

Conformément à la Loi 100, la Société n'a versé aucune prime au rendement à ses cadres en 2010-2011

Allocation pour l'utilisation de véhicule

La Société octroie à ses dirigeants, une allocation mensuelle brute de 300 \$ pour l'utilisation d'un véhicule personnel.



**ÉTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2011**



RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de Télé-Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Télé-Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et l'auditeur indépendant, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de Télé-Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, son rapport d'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Michèle Fortin
Présidente-directrice générale



Michèle Parent
Directrice générale de l'administration et des finances

Montréal, le 18 novembre 2011

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale,

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de Télé-Québec, qui comprennent le bilan au 31 août 2011, les états des résultats, de l'évolution du solde des fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

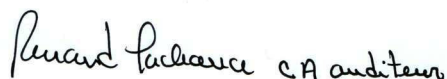
Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Télé-Québec au 31 août 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

A handwritten signature in dark ink, reading "Renaud Lachance" followed by "c. A. auditeur" in smaller letters.

Renaud Lachance, FCA auditeur
Montréal, le 18 novembre 2011

RÉSULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2011

	2011 Total	2010 Total
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Québec		
Fonctionnement	55 198 868 \$	55 470 167 \$
Remboursement de la dette à long terme	254 415	254 415
Intérêts sur la dette à long terme (note 5)	845 224	844 971
Intérêts sur la dette à court terme (note 5)	339 751	159 124
Virement de subventions reportées (note 13)	5 182 059	4 671 611
Autres	345 617	903 314
Canal Savoir	1 005 000	1 000 000
	63 170 934	63 303 602
Ventes, services et autres produits	18 885 420	19 759 950
	82 056 354	83 063 552
CHARGES (note 4)		
Programmes et nouveaux médias	41 413 322	42 185 132
Affaires juridiques, ressources humaines et services techniques	12 144 048	12 012 397
Administration	8 827 369	9 577 595
Grille, diffusion et promotion	6 646 831	6 963 748
Régions, partenariats, affaires internationales	2 751 601	2 583 191
Ventes, financement et marketing	1 700 497	1 733 840
Canal Savoir	1 315 340	1 078 564
Amortissement des immobilisations corporelles	5 511 673	5 209 163
Frais financiers (note 5)	1 192 023	1 018 561
	81 502 704	82 362 191
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT ÉLÉMENT SUIVANT	553 650	701 361
Frais de restructuration (note 3)	9 158	18 527
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	544 492 \$	682 834 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

ÉVOLUTION DU SOLDE DES FONDS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2011

	<u>2011 Total</u>	<u>2010 Total</u>
SOLDE DÉFICITAIRE DES FONDS DU DÉBUT	(7 016 360) \$	(7 699 194) \$
Excédent des produits sur les charges	<u>544 492</u>	<u>682 834</u>
SOLDE DÉFICITAIRE DES FONDS À LA FIN	<u><u>(6 471 868) \$</u></u>	<u><u>(7 016 360) \$</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

BILAN AU 31 AOÛT 2011

ACTIF	Fonds de fonctionnement	Fonds de développement de l'enfant et la réussite scolaire	Fonds des productions régionales	2011 Total	2010 Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 14)	1 164 249 \$	- \$	- \$	1 164 249 \$	1 665 331 \$
Créances	5 973 669	-	-	5 973 669	5 394 726
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	(3 400 000)	650 000	2 750 000	-	-
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 6)	3 980 489	-	-	3 980 489	3 461 325
Émissions réalisées et en cours de production	338 533	-	-	338 533	306 499
Droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures	38 077 249	-	-	38 077 249	40 725 954
Fournitures techniques et de production	480 754	-	-	480 754	486 937
Frais payés d'avance	496 784	-	-	496 784	328 084
	47 111 727	650 000	2 750 000	50 511 727	52 368 856
Placements à long terme (note 7)	9 842	-	-	9 842	9 842
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 6)	38 011 455	-	-	38 011 455	33 765 438
Immobilisations corporelles (note 8)	30 948 506	-	-	30 948 506	28 573 511
	<u>116 081 530 \$</u>	<u>650 000 \$</u>	<u>2 750 000 \$</u>	<u>119 481 530 \$</u>	<u>114 717 647 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION




BILAN AU 31 AOÛT 2011

PASSIF	Fonds de fonctionnement	Fonds de développement de l'enfant et la réussite scolaire	Fonds des productions régionales	2011 Total	2010 Total
À court terme					
Emprunts temporaires (note 9)	26 732 500 \$	- \$	- \$	26 732 500 \$	19 103 582 \$
Charges à payer et frais courus (note 10)	8 998 957	-	-	8 998 957	8 995 440
Droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures à payer	28 159 414	-	-	28 159 414	31 350 094
Versements échéant en deçà d'un an sur la dette à long terme (note 11)	3 660 259	-	-	3 660 259	3 425 975
Produits reportés (note 13)	12 809 918	650 000	-	13 459 918	11 955 524
	80 361 048	650 000	-	81 011 048	74 830 615
Dette à long terme (note 11)	17 564 538	-	-	17 564 538	21 224 798
Avance du gouvernement du Québec (note 12)		-	2 750 000	2 750 000	2 750 000
Produits reportés (note 13)	24 627 812	-	-	24 627 812	22 928 594
	122 553 398	650 000	2 750 000	125 953 398	121 734 007
SOLDE DÉFICITAIRE DES FONDS	(6 471 868)	-	-	(6 471 868)	(7 016 360)
	116 081 530 \$	650 000 \$	2 750 000 \$	119 481 530 \$	114 717 647 \$

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2011

	2011 Total	2010 Total
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	544 492 \$	682 834 \$
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Amortissement des immobilisations corporelles	5 511 673	5 209 163
Virement des produits reportés	(5 182 059)	(4 671 611)
Perte sur aliénation d'immobilisations corporelles (note 4)	15 332	227 589
	889 438	1 447 975
Variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 14)	6 554 555	(17 766 990)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	7 443 993	(16 319 015)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(4 246 017)	(3 413 461)
Augmentation des emprunts temporaires	7 628 918	6 535 492
Remboursement des emprunts temporaires	-	(10 199 307)
Augmentation de la dette à long terme	-	12 066 365
Remboursement de la dette à long terme	(3 425 976)	(3 982 961)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(43 075)	1 006 128
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit d'aliénation d'un placement long terme	-	2 750 000
Produit d'aliénation d'immobilisations corporelles	24 816	
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(7 926 816)	(7 461 342)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(7 902 000)	(4 711 342)
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(501 082)	(20 024 229)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 665 331	21 689 560
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 14)	1 164 249 \$	1 665 331 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2011

1. CONSTITUTION ET OBJETS

Télé-Québec est une personne morale au sens du Code civil constituée par la Loi sur la Société de télédiffusion du Québec (L.R.Q., S-12.01).

Télé-Québec a principalement pour objet d'exploiter une entreprise de télédiffusion éducative et culturelle de même qu'un service de production et de distribution de documents audiovisuels, multimédias et de télédiffusion.

2. MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, Télé-Québec utilise prioritairement le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. La préparation des états financiers de Télé-Québec, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'une estimation sont la durée de vie utile des droits de télédiffusion et de distribution et des participations à des productions extérieures ainsi que celle des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Comptabilité par fonds

Télé-Québec utilise la comptabilité par fonds. La méthode du report est utilisée pour comptabiliser les apports. Le fonds de fonctionnement présente les opérations courantes de Télé-Québec, le fonds des productions régionales soutient la réalisation de productions télévisées en région et le fonds pour le développement de l'enfant et la réussite scolaire soutient la réalisation de productions visant à favoriser la réussite scolaire et le développement de l'enfant.

Constatation des produits

Subventions

Les subventions sont constatées à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges correspondantes sont engagées. Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations corporelles et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel Télé-Québec a obtenu le financement ou a réalisé les travaux donnant droit à ces subventions.

Ventes, services et autres produits

Les ventes, services et autres produits sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les services ont été rendus au client, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Émissions réalisées et en cours de production

Les émissions réalisées et en cours de production sont comptabilisées au coût moyen. Le coût comprend les coûts directs des fournitures et des services ainsi qu'une imputation des frais généraux et de main-d'œuvre reliée aux émissions. Le coût moyen d'une émission est imputé aux opérations lors de la diffusion initiale ou lorsque l'émission est déclarée inutilisable.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2011

2. MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures

Les droits de télédiffusion et de distribution de documents audiovisuels sont généralement acquis pour une période de cinq ans; ils sont capitalisés pour être ensuite imputés aux opérations en fonction des diffusions effectuées et, sauf pour certains cas où ils sont imputés en fonction des considérations rattachées à l'utilisation des droits, la base suivante est utilisée :

70% pour la première diffusion ;
30% pour la deuxième diffusion.

Les droits sur les films qui sont jugés inutilisables sont radiés des livres dès qu'une décision est prise à cet effet.

Quant aux productions extérieures, la participation de Télé-Québec et les droits sont reportés pour être ensuite imputés entièrement aux opérations lors de la première diffusion, sauf pour certains cas où ils sont imputés en fonction des considérations rattachées à l'utilisation des droits.

Fournitures techniques et de production

Les stocks de fournitures techniques et de production sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Placements à long terme

Les placements à long terme sont comptabilisés au coût diminué de toute moins-value durable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

Le réseau d'antennes comprend les bâtisses, les matériaux, les services d'ingénierie, les infrastructures, les frais directs de main-d'œuvre, les intérêts sur le financement temporaire durant la construction et les frais généraux qui s'y rapportent.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

	<u>Taux</u>
Réseau d'antennes	5%
Améliorations au réseau d'antennes	10%
Matériel technique	10%
Ameublement et agencement	10%
Équipement informatique	20%
Logiciel	33%
Matériel roulant	20%
Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 5 ans
Regroupement des installations :	
Matériel technique	6,67%
Ameublement et agencement	6,67%
Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 15 ans

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2011

2. MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de Télé-Québec de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de Télé-Québec consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que Télé-Québec ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. FRAIS DE RESTRUCTURATION

Au cours de l'exercice 2011, Télé-Québec a inscrit une charge de 9 158 \$ (2010 : 18 527 \$) au titre d'indemnités de départ ainsi que les frais connexes afférents, à la suite de l'adoption d'un plan de compression des effectifs par son Conseil d'administration. Les déboursés totaux totalisent 7 969 001 \$, dont 139 820 \$ (2010 : 473 540\$) ont été déboursés durant l'exercice terminé le 31 août 2011. Le plan s'est terminé au cours de l'exercice 2011.

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 AOÛT 2011

4. CHARGES PAR CATÉGORIE

	2011 Total	2010 Total
Traitements et charges sociales	20 450 909 \$	20 986 159 \$
Services de transport et de communication	3 650 144	3 848 171
Services professionnels, administratifs et autres	5 412 948	5 130 546
Loyers	5 968 307	5 952 525
Fournitures et approvisionnements	1 635 489	1 877 760
Droits de télédiffusion et de distribution	35 986 676	36 495 037
Amortissement des immobilisations corporelles	5 511 673	5 209 163
Frais directs productions autonomes	358 749	412 379
Frais directs prestations de services	29 434	25 514
Frais financiers	1 192 023	1 018 561
Radiation de créances	7 714	53 368
Canal Savoir	1 315 340	1 078 564
Perte sur aliénation d'immobilisations corporelles	15 332	227 589
	81 534 738	82 315 336
Émissions réalisées et en cours de production et participation à des productions extérieures variation de l'exercice	(32 034)	46 855
	81 502 704 \$	82 362 191 \$

5. FRAIS FINANCIERS

	2011	2010
Intérêts sur emprunts temporaires		
Institution financière	7 048 \$	14 466 \$
Fonds de financement	339 751	159 124
Intérêts sur la dette à long terme - Fonds de financement	845 224	844 971
	1 192 023 \$	1 018 561 \$

6. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme correspondent aux intérêts courus et au remboursement du capital payables au cours du prochain exercice sur la dette à long terme ainsi qu'au solde à recevoir sur des subventions liées à des projets spécifiques.

La portion à long terme représente le solde des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations corporelles et à leur maintien, déduction faite des remboursements de capital sur la dette à long terme déjà effectués et de ceux à faire dans le prochain exercice.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2011

7. PLACEMENTS À LONG TERME

Placement TV5 Monde

2011	2010
9 842 \$	9 842 \$

Télé-Québec détient une participation en actions de 4,44% dans cette société dont l'activité principale est la gestion des signaux.

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Réseau d'antennes	Matériel technique	Ameublement et agencement	Équipement informatique et logiciel	Matériel roulant	Améliorations locatives	Total
Coût des immobilisations							
1er septembre 2009	32 428 475 \$	37 351 231 \$	2 043 599 \$	9 979 832 \$	761 704 \$	9 470 396 \$	92 035 237 \$
Acquisitions	696 923	2 614 131	567 096	675 984	24 025	2 883 183	7 461 342
Dispositions	6 696	4 490 871	11 761	503 598	31 006	-	5 043 932
31 août 2010	33 118 702	35 474 491	2 598 934	10 152 218	754 723	12 353 579	94 452 647
Acquisitions	4 089 323	846 505	128 295	1 297 435	117 674	1 447 584	7 926 816
Dispositions	11 405	1 149 341	19 027	177 741	97 642	-	1 455 156
31 août 2011	37 196 620	35 171 655	2 708 202	11 271 912	774 755	13 801 163	100 924 307

Cumul des amortissements

1er septembre 2009	27 129 229	22 038 106	1 852 966	6 629 381	708 803	7 127 831	65 486 316
Amortissement de l'exercice	557 397	2 362 125	92 413	1 196 167	17 267	983 794	5 209 163
Dispositions	6 516	4 281 833	11 515	485 473	31 006	-	4 816 343
31 août 2010	27 680 110	20 118 398	1 933 864	7 340 075	695 064	8 111 625	65 879 136
Amortissement de l'exercice	599 213	2 279 719	111 147	1 243 629	33 334	1 244 631	5 511 673
Dispositions	11 351	1 109 349	18 925	177 741	97 642	-	1 415 008
31 août 2011	28 267 972	21 288 768	2 026 086	8 405 963	630 756	9 356 256	69 975 801

Valeur nette comptable

31 août 2010	5 438 592	15 356 093	665 070	2 812 143	59 659	4 241 954	28 573 511
31 août 2011	8 928 648 \$	13 882 887 \$	682 116 \$	2 865 949 \$	143 999 \$	4 444 907 \$	30 948 506 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2011

9. EMPRUNTS TEMPORAIRES

	2011	2010
Emprunts auprès du Fonds de financement	26 732 500 \$	19 103 582 \$

Télé-Québec est autorisée par décret du gouvernement du Québec à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, ou à long terme auprès de ce dernier, jusqu'à concurrence d'un montant total de 54 219 639 \$, aux fins suivantes :

	2011
Maintien d'actif et numérisation	29 869 639 \$
Modernisation	8 350 000
Marge de crédit	16 000 000
	54 219 639 \$

Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à Télé-Québec les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les remplir pour l'un ou l'autre des emprunts à court terme auprès du Fonds de financement. Les montants prélevés auprès du Fonds de financement portent intérêt à la moyenne des taux des acceptations bancaires à un mois, plus une marge de 0,3% tenant lieu de frais d'émission et de gestion. Le taux d'intérêt était de 1,50% au 31 août 2011 (1,29% au 31 août 2010).

Télé-Québec a également un crédit autorisé renouvelable annuellement auprès d'une institution financière. Au 31 août 2011, le montant maximum que pouvait prélever Télé-Québec s'établissait à 16 000 000 \$. Les montants prélevés portent intérêt au taux de base lorsque la marge de crédit est utilisée alors qu'ils portent intérêt au taux des acceptations bancaires, plus une marge de 0,3% tenant lieu de frais d'émission et de gestion lorsqu'il s'agit d'acceptations bancaires. Aux 31 août 2010 et 2011, Télé-Québec n'avait aucun emprunt prélevé sur ces facilités de crédit.

10. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2011	2010
Fournisseurs et frais courus	3 375 093 \$	2 880 078 \$
Comptes à payer divers	2 780 613	3 182 363
Frais de restructuration à payer	-	130 662
Traitements et charges sociales à payer	2 843 251	2 802 337
	8 998 957 \$	8 995 440 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2011

11. DETTE À LONG TERME

	2011	2010
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec :		
· 4,798% remboursable par versements annuels de 503 525 \$ jusqu'au 27 février 2014	1 510 574 \$	2 014 099 \$
· 5,795% remboursable par versements annuels de 254 415 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2010	-	254 415
· 4,2739% remboursable par versements annuels de 201 409 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2014 et par un versement de 1 208 459 \$ le 1 ^{er} décembre 2015	2 014 099	2 215 508
· 4,2739% remboursable par versements annuels de 302 114 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2015	1 510 574	1 812 689
· 4,099% remboursable par versements annuels de 97 740 \$ jusqu'au 10 mai 2011 et par un versement de 586 439 \$ le 10 mai 2012	586 439	684 179
· 4,207% remboursable par versements annuels de 260 703 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2012 et par un versement de 1 303 518 \$ le 1 ^{er} octobre 2013	1 824 924	2 085 629
· 2,726% remboursable par versements annuels de 532 396 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2012 et par un versement de 3 194 375 \$ le 1 ^{er} octobre 2013	4 259 166	4 791 562
· 3,625% remboursable par versements annuels de 603 308 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2015 et par un versement de 1 809 954 \$ le 1 ^{er} décembre 2016	4 826 546	5 429 864
· 3,837% remboursable par versements annuels de 670 354 \$ jusqu'au 1 ^{er} juin 2018	4 692 475	5 362 828
	21 224 797	24 650 773
Versements échéant en deçà d'un an	3 660 259	3 425 975
	17 564 538 \$	21 224 798 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2011

11. DETTE À LONG TERME (suite)

Les remboursements du capital et des intérêts des emprunts à long terme sont garantis par une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur les subventions accordées à Télé-Québec par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour pourvoir au paiement en capital et intérêts sur les emprunts à long terme, au fur et à mesure que ceux-ci deviennent dus et payables en accord avec les modalités de chacun des emprunts. Les versements effectués au titre des subventions sont transmis directement au Fonds de financement.

Les versements en capital à effectuer des prochains exercices sur la dette à long terme s'établissent comme suit :

2012	3 660 259 \$
2013	3 073 821
2014	6 778 613
2015	1 777 197
2016	2 784 246
2017 et suivantes	3 150 661

12. AVANCE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Au cours de l'exercice 2010, en vertu du décret no 634-2010, Télé-Québec a été autorisée à céder ses parts dans la Télé des Arts et le ministre des Finances a autorisé une avance à Télé-Québec d'un montant maximal de 2 750 000 \$ pris à même la somme reçue par Télé-Québec en contrepartie de la vente de son capital-actions dans la Télé des Arts, correspondant au capital investi et récupéré au titre de remboursement de l'avance versée en vertu du décret numéro 386-2001 du 4 avril 2001. L'avance devra être utilisée exclusivement par le fonds des productions régionales. Le coût d'intérêt correspond aux bénéfices nets réalisés à même l'avance de 2 750 000 \$, jusqu'à concurrence d'un maximum annuel égal au taux préférentiel. L'intérêt sera payable le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. Le remboursement de l'avance devra être effectué au plus tard le 31 décembre 2021 ou, le cas échéant, à la date de récupération par Télé-Québec du capital investi.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2011

13. PRODUITS REPORTÉS

	Fonds de fonctionnement	Fonds de développement de l'enfant et la réussite scolaire	2011 Total	2010 Total
Subventions du gouvernement du Québec				
Subventions relatives aux immobilisations corporelles pour le remboursement de la dette à long terme				
Solde au début	28 238 594 \$	- \$	28 238 594 \$	25 130 407 \$
Produits reportés de l'exercice	7 906 276	-	7 906 276	7 779 798
Virement aux produits de l'exercice	(5 182 059)	-	(5 182 059)	(4 671 611)
Solde à la fin	30 962 811	-	30 962 811	28 238 594
Subvention perçue d'avance	5 093 546		5 093 546	5 093 546
Projets spécifiques	678 689	650 000	1 328 689	1 043 275
	36 735 046	650 000	37 385 046	34 375 415
Autres produits de productions extérieures	584 919	-	584 919	384 002
Loyers perçus d'avance	117 765	-	117 765	124 701
	37 437 730	650 000	38 087 730	34 884 118
Moins: Portion à court terme				
Subventions du gouvernement du Québec	12 107 234	650 000	12 757 234	11 446 821
Autres produits de productions extérieures	584 919		584 919	384 002
Loyers perçus d'avance	117 765		117 765	124 701
	12 809 918	650 000	13 459 918	11 955 524
	24 627 812 \$	- \$	24 627 812 \$	22 928 594 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2011

14. FLUX DE TRÉSORERIE

	2011 Total	2010 Total
Variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Variation des créances	(578 943) \$	(690 162) \$
Variation des subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(519 164)	(790 031)
Variation des émissions réalisées et en cours de production	(32 034)	46 855
Variation des droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures	2 648 705	19 633
Variation des fournitures techniques et de production	6 183	(14 501)
Variation des frais payés d'avance	(168 700)	34 298
Variation des charges à payer et frais courus	3 517	399 265
Variation des droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures à payer	(3 190 680)	2 097 399
Variation des produits reportés	8 385 671	(18 740 050)
Variation des frais de restructuration à payer	-	(129 696)
	<u>6 554 555 \$</u>	<u>(17 766 990) \$</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprend les montants suivants comptabilisés dans le bilan :

	2011	2010
Encaisse	1 164 249 \$	1 665 331 \$

Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à 1 218 415 \$ (2010 : 939 966 \$).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2011

15. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Télé-Québec s'est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en l'an 2019 pour des locaux et autres biens et services. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement variant de 1 à 15 ans.

La charge de loyer de l'exercice terminé le 31 août 2011 concernant ces baux s'élève à 5 392 774 \$ (2010 : 5 344 209 \$).

Les paiements minimums futurs au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

2012	5 448 541 \$
2013	4 984 415
2014	4 488 449
2015	4 376 553
2016	4 301 581
2017 et subséquemment	9 770 064
	33 369 603 \$

16. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de Télé-Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1er janvier 2010, le taux de cotisation de Télé-Québec pour le RREGOP a augmenté de 8,19% à 8,69% de la masse salariale assujettie et celui du RRPE de 10,54% à 11,54%.

Les cotisations de Télé-Québec imputées aux résultats de l'exercice terminé le 31 août 2011, s'élèvent à 1 110 420 \$ (2010 : 1 069 967 \$). Les obligations de Télé-Québec envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, Télé-Québec est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Télé-Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.



ANNEXES



CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Le présent code d'éthique et de déontologie (ci-après désigné « le code ») a pour objet de promouvoir l'intégrité et l'impartialité des administrateurs et des dirigeants et de favoriser la transparence au sein de la Société. Il établit les normes minimales d'éthique que ceux-ci doivent respecter dans le cadre de leurs activités et ainsi contribuer pleinement à la mission et la vision de la Société.

CHAMP D'APPLICATION

2. Le présent code s'applique à tous les membres du conseil d'administration et tous les dirigeants, ci-après désignés collectivement « l'administrateur et/ou le dirigeant » de la Société.

DÉFINITIONS

3. Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :
 - a. **Administrateur** : désigne un membre du conseil d'administration de la Société nommé par le gouvernement.
 - b. **Autorité compétente** : désigne le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque c'est le président du conseil d'administration, le président-directeur général ou un administrateur nommé ou désigné par le gouvernement qui est en cause. Pour un dirigeant autre que le président-directeur général, l'autorité compétente pour agir est le président du Conseil.
 - c. **Comité** : le comité de gouvernance et d'éthique du conseil d'administration constitué conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.
 - d. **Conflit d'intérêts** : désigne toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle, dans laquelle un administrateur pourrait être porté à favoriser une personne (y compris lui-même et les personnes auxquelles il est lié) au détriment d'une autre. Toute situation susceptible de porter atteinte à la loyauté, l'intégrité ou le jugement est également couverte par la présente définition.
 - e. **Dirigeant** : le président-directeur général qui est le principal dirigeant ou toute personne qui assume des responsabilités de direction sous l'autorité immédiate du président-directeur général dont l'embauche est soumise à l'approbation du Conseil.
 - f. **Information confidentielle** : toute information ayant trait à la Société, aux tendances d'une industrie ou d'un secteur ou toute information de nature stratégique, qui n'est pas connue du public et qui, si elle était connue d'une personne qui n'est pas un administrateur ou un dirigeant, serait susceptible de lui procurer un avantage quelconque ou de compromettre la réalisation d'une opération à laquelle la Société participe.
 - g. **Loi** : désigne la Loi sur la Société de télédiffusion du Québec (L.R.Q., chapitre S-12.01). telle qu'amendée et modifiée à l'occasion.
 - h. **Lois** : désigne la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30, a 3.0.1 et 3.0.2; 1997, c.6, a.1), la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (L.R.Q., chapitre G-1.02, a.15, al.4) et la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., Chapitre F-3.1.1).
 - i. **Membre indépendant**: un administrateur qui n'a pas de relations ou d'intérêts, de manière directe ou indirecte, de nature financière, commerciale, professionnelle ou philanthropique susceptibles de nuire à la qualité de ses décisions eu égard et aux intérêts de la Société.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC

Un administrateur est réputé ne pas être indépendant, s'il est ou a été, au cours des trois années précédant sa date de nomination :

- à l'emploi de la Société ou s'il est à l'emploi du gouvernement, d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement au sens des articles 4 et 5 de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., V-5.01);
 - si un membre de sa famille immédiate fait partie de la haute direction.
- j. Personnes liées :** sont des personnes liées à un administrateur ou un dirigeant, les personnes ayant un lien par le sang, le mariage, l'union civile, l'union de fait ou l'adoption de même que la personne ou l'entreprise à laquelle l'administrateur ou le dirigeant est associé.
- k. Secrétaire du Conseil :** la personne qui exerce cette fonction.
- l. Société :** désigne la Société de télédiffusion du Québec.

PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

4. L'administrateur et le dirigeant doivent contribuer à la réalisation de la mission de la Société et à la bonne administration de ses biens dans le respect du droit et avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité. Ils doivent entretenir à l'égard de toute personne et de la Société des relations fondées sur le respect, la coopération et le professionnalisme.
5. L'administrateur et le dirigeant sont tenus, dans l'exercice de leurs fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État L.R.Q., c. G-1.02 et le présent Code, tant qu'ils demeurent administrateur ou dirigeant et dans l'année suivant la fin de leurs fonctions. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.
6. Dans l'exercice de leurs fonctions, l'administrateur et le dirigeant doivent maintenir à jour leurs connaissances et avoir un jugement professionnel indépendant, dans le meilleur intérêt de la Société; ils ont le devoir de prendre connaissance du présent code, d'en promouvoir le respect et de se conformer aux lois et aux règlements applicables ainsi qu'aux politiques, directives et règles fixées par la Société.
7. L'administrateur ou le dirigeant qui représente la Société ou qui, à la demande de la Société, exerce des fonctions d'administrateur ou le dirigeant dans un autre organisme ou une entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.
8. L'administrateur ou le dirigeant doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

DEVOIR DE DISCRÉTION

9. L'administrateur et le dirigeant sont tenus à la discrétion sur ce dont ils ont connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions et ils sont tenus à tout moment de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC

DEVOIR DE NEUTRALITÉ ET DE RÉSERVE

10. Dans l'exercice de leurs fonctions, l'administrateur et le dirigeant doivent prendre leurs décisions indépendamment de toute considération politique partisane.
11. L'administrateur et le dirigeant doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

DÉCLARATION

12. L'administrateur et le dirigeant doivent remettre au président du Conseil, dans les trente (30) jours de leur nomination et avant le 30 septembre de chaque année, une déclaration de conflits d'intérêts selon le formulaire prévu à l'annexe II.

L'administrateur et le dirigeant doivent également produire une telle déclaration dans les trente (30) jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.

Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle et conservées par la secrétaire générale qui en assure le suivi.

DEVOIR DE PRÉVENIR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

13. L'administrateur et le dirigeant doivent éviter de se placer dans une situation de conflit entre leur intérêt personnel et les obligations de leur fonction ou dans une situation jetant un doute raisonnable sur leur capacité à exercer leurs fonctions.
14. L'administrateur et le dirigeant doivent éviter de se trouver dans une situation où eux ou une personne qui leur est liée pourraient tirer profit, directement ou indirectement, profit d'un contrat conclu par la Société ou de l'influence du pouvoir de décision de cet administrateur ou dirigeant, selon le cas, en raison des fonctions qu'ils occupent au sein de la Société.
15. L'administrateur et le dirigeant doivent dénoncer par écrit tout intérêt direct ou indirect qu'ils ont dans un organisme, une entreprise ou association susceptible de les placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que tous les droits qu'ils peuvent faire valoir contre la Société en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.
16. Tout administrateur ou dirigeant qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Société doit, sous peine de révocation ou de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement, dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil d'administration lorsqu'il s'agit d'un administrateur ou le président-directeur général lorsqu'il s'agit d'un dirigeant sous l'autorité immédiate de ce dernier et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour toute la durée des délibérations et, s'il y a lieu, du vote relatif à cette question.

Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un dirigeant de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de la Société pour lesquelles il serait aussi visé.

17. L'administrateur et le dirigeant ne doivent pas confondre les biens de la Société avec les leurs et ne peuvent les utiliser à leur profit ou au profit de tiers.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC

- 18. L'administrateur doit éviter d'intervenir directement dans le fonctionnement et la gestion interne de la Société.
- 19. Un administrateur ou un dirigeant qui estime se trouver dans une situation qui soulève ou est susceptible de soulever des difficultés en regard d'une disposition du code peut prendre avis auprès du directeur général des affaires juridiques, des ressources humaines et des services techniques ou, en son absence, auprès du conseiller juridique ou du comité.

DEVOIR DE CONFIDENTIALITÉ

- 20. L'administrateur et le dirigeant ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions.
- 21. Dans l'année qui suit son départ, il est interdit à l'administrateur et au dirigeant d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle ils détiennent de l'information obtenue dans l'exercice de leurs fonctions et qui n'est pas disponible au public.
- 22. Dans l'année qui suit leur départ, l'administrateur et le dirigeant ne doivent pas non plus donner à qui que ce soit des conseils fondés sur de l'information obtenue dans l'exercice de leurs fonctions et non disponible au public concernant les programmes ou les politiques de la Société ou d'un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants dans l'année qui a précédé leur départ.

CADEAU ET AVANTAGE

- 23. Mis à part les cadeaux, les marques d'hospitalité et les autres avantages d'une valeur minime, l'administrateur ou le dirigeant ne peut solliciter ou accepter les transferts de valeurs économiques.

TRAFIC D'INFLUENCES

- 24. L'administrateur et le dirigeant ne peuvent, directement ou indirectement accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou pour un tiers.
- 25. Dans l'exercice de leurs fonctions, l'administrateur et le dirigeant doivent éviter de se laisser influencer par des perspectives ou des offres d'emploi.

AVANTAGES INDUS

- 26. L'administrateur et le dirigeant doivent se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus du fait de leurs fonctions au sein de la Société.

CONDUITE À LA FIN DU MANDAT

- 27. L'administrateur ou le dirigeant qui cesse d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus du fait de ses fonctions antérieures au sein de la Société.
- 28. Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la Société.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC

ACTIVITÉS POLITIQUES

29. Tout administrateur qui se porte candidat à une charge publique élective doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.
30. Le président du conseil d'administration ou le président-directeur général qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit démissionner de ses fonctions.

RÔLE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (comité)

31. Le comité a pour mandat :

31.1 d'évaluer périodiquement les normes d'éthique et les règles de déontologie contenues au présent code et d'en proposer au besoin la mise à jour au conseil d'administration;

31.2 d'assurer une formation continue des administrateurs et dirigeants et la transmission de l'information à ces derniers quant au contenu et aux modalités d'application du présent code;

31.3 de donner son avis et de fournir son support à tout administrateur ou dirigeant confronté à une situation qu'il estime problématique;

31.4 d'examiner toute situation problématique portée à sa connaissance concernant le respect ou l'application du présent code et d'en informer le président du Conseil.

31.5 de faire enquête de sa propre initiative ou sur réception d'allégations, sur toute irrégularité au présent code.

32. Le Comité peut consulter et recevoir des avis de conseillers ou experts externes sur toute question qu'il juge à propos et en détermine la rémunération.

PROCÉDURE

33. L'administrateur ou le dirigeant qui connaît ou soupçonne l'existence d'une violation au présent code, incluant une utilisation ou une communication irrégulière d'information confidentielle ou un conflit d'intérêts non divulgué, doit la dénoncer par écrit au comité.

Cette dénonciation doit être faite de façon confidentielle et devrait contenir l'information suivante :

- a. l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation;
- b. la description de la violation;
- c. la date ou la période de la survenance de la violation;
- d. une copie de tout document qui soutient la dénonciation.

34. Lorsqu'une plainte est déposée à l'égard d'un administrateur ou d'un dirigeant pour un manquement à l'éthique ou à la déontologie, le comité, s'il juge la plainte recevable, avise la personne visée de l'existence d'une plainte, du contenu des allégations et qu'il y aura une enquête.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC

35. Dans les trente (30) jours du dépôt de la plainte, le comité fait rapport de ses constatations à l'autorité compétente concernée et lui recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu. À sa discrétion, le comité peut prolonger ce délai de trente (30) jours supplémentaires.
36. Dans le cadre de son enquête, le comité est chargé de recueillir toute l'information nécessaire. Il peut notamment consulter tout document pertinent à son enquête, rencontrer toute personne concernée ou impliquée. Il peut confier à des tiers la vérification de faits reliés à l'enquête.
37. Un administrateur ou un dirigeant peut, de sa propre initiative, déposer une plainte contre un administrateur ou un dirigeant auprès de l'autorité compétente.
38. Un administrateur ou un dirigeant ne contrevient pas aux dispositions du présent code s'il a préalablement obtenu un avis écrit favorable du comité (Demande d'avis – Annexe III) aux conditions suivantes :
 - a. l'avis a été obtenu avant que les faits sur lesquels il se fonde ne se réalisent;
 - b. l'avis a été déposé auprès du conseil d'administration;
 - c. les faits pertinents ont tous été intégralement dévoilés au comité de façon exacte et complète;
 - d. l'administrateur ou le dirigeant s'est conformé à toutes les prescriptions de l'avis.

PROCESSUS DISCIPLINAIRE

39. Aux fins du processus disciplinaire, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque c'est le président du conseil d'administration, le président-directeur général ou un administrateur nommé ou désigné par le gouvernement ou un ministre qui est en cause.
40. Pour un dirigeant autre que le président-directeur général, l'autorité compétente pour agir est le président du Conseil. Ce dernier peut chercher avis auprès du conseil d'administration.
41. Dans le cas d'une situation nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'administrateur ou le dirigeant à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions par l'autorité compétente afin de permettre la prise d'une décision appropriée.
42. L'autorité compétente fait part à l'administrateur ou au dirigeant des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept (7) jours, lui fournir ses observations et, s'il le désire, être entendu à ce sujet.
43. Sur conclusion que l'administrateur ou le dirigeant a contrevenu aux lois ou au présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.
44. Si l'autorité compétente est le secrétaire général associé, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. La sanction qui peut être imposée à l'administrateur est la réprimande, la suspension ou la révocation. Dans le cas du président-directeur général, la sanction peut aller jusqu'au congédiement.
45. Dans le cas d'un dirigeant, la sanction imposée peut aller jusqu'au congédiement. Dans ce cas, l'autorité compétente doit obtenir l'autorisation du conseil d'administration.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC

46. Toute sanction imposée à un administrateur ou un dirigeant de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions doivent être écrites et motivées.
47. Dans le cas d'un dirigeant, ce dernier conformément à l'article 13 de la Loi sur la Société de télédiffusion du Québec peut avoir recours à l'article 33 de la Loi sur la fonction publique afin de contester toute sanction qui lui est imposée.
48. Le Comité et l'autorité compétente concernée préservent l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs, à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Ils ne peuvent être contraints de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.
49. Le secrétaire général assiste le comité et le président du Conseil dans leurs travaux concernant l'application du présent code.

Il tient des archives où il conserve notamment des déclarations, divulgations et attestations qui doivent être transmises en vertu du présent code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs en matière d'éthique et de déontologie. En outre, il doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les administrateurs et les dirigeants en application du présent code.

De façon à gérer les situations potentielles de conflit d'intérêts, la procédure prévue à l'annexe I est suivie par le secrétaire général.

DISPOSITIONS DIVERSES

50. Le présent code est adopté conformément au Règlement sur l'exercice général des pouvoirs du conseil d'administration de la Société de télédiffusion du Québec et de la Loi sur la gouvernance des Sociétés d'État (L.R.Q., c. G-1.02).
51. La Société souscrit annuellement à une assurance responsabilité des administrateurs et dirigeants et le Règlement sur l'exercice général des pouvoirs du conseil d'administration de la Société prévoit, entre autres, les conditions d'indemnisation (annexe IV).
52. Le présent code entre en vigueur à la date de son adoption par le conseil d'administration et remplace tout autre code adopté antérieurement.
53. Les administrateurs et les dirigeants doivent remplir le formulaire de déclaration d'adhésion au code d'éthique et de déontologie des administrateurs et dirigeants (Annexe V) et le remettre dûment signé au secrétaire général.

RÈGLES D'ÉTHIQUE ET CODE DE CONDUITE DU PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC

AVANT-PROPOS

La lecture de plusieurs documents traitant d'éthique, de déontologie, de code de conduite ou de code d'éthique nous amène à favoriser l'adhésion à des valeurs partagées plutôt qu'à nous limiter à dicter des comportements ou à en défendre d'autres dans le cadre d'un « code ».

Sont donc soulignés les principes qu'à titre de société d'État nous nous devons d'adopter, et d'autres qui sont plutôt sous-tendus par les valeurs que véhicule l'entreprise.

L'adhésion du personnel, souvent déjà acquise, sera d'autant plus forte qu'elle coïncidera avec ses propres valeurs et à l'image qu'il se fait de Télé-Québec, son entreprise.

1^{er} principe :

Télé-Québec est régie par un ensemble de lois, de règlements, tant externes qu'internes, de politiques et d'encadrements qui s'appliquent également à tout son personnel et que celui-ci doit respecter.

2^e principe :

Télé-Québec et son personnel refusent de poser des gestes contraires aux exigences des lois, de transiger ou de conclure des ententes avec des tiers qui soient de nature à porter ombrage à la réputation de l'entreprise et à ternir son image auprès de la population.

3^e principe :

Télé-Québec et son personnel traitent de façon courtoise, juste et honnête tous les employés de l'entreprise de même que ses clients, fournisseurs et partenaires. Cela signifie notamment que la discrimination et le harcèlement n'ont pas leur place dans l'entreprise et que les mesures appropriées sont prises en vue de protéger la santé, la sécurité et la dignité de tout le personnel.

4^e principe :

Télé-Québec et son personnel évitent tout conflit d'intérêt, en dénoncent les apparences ou les possibilités avant qu'il ne survienne et mettent tout en œuvre pour le résoudre s'il en survient malgré tout.

5^e principe :

Télé-Québec et son personnel remplissent consciencieusement et minutieusement leurs tâches, fournissent et divulguent avec justesse des informations exactes sur l'utilisation des biens ou des ressources de l'entreprise et maintiennent correctement tout dossier ou registre dans le respect du caractère confidentiel de ce qui doit demeurer confidentiel et dans un souci de transparence pour le reste.

6^e principe :

Télé-Québec et son personnel sont honnêtes l'un envers l'autre. Télé-Québec respecte la participation de son personnel aux activités de sa communauté, et le personnel évite de prendre des positions qui pourraient mettre Télé-Québec dans l'embarras ou de faire croire que Télé-Québec endosse son opinion.

RÈGLES D'ÉTHIQUE ET CODE DE CONDUITE DU PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC

7^e principe :

Télé-Québec et son personnel ne posent que des gestes dont ils pourraient discuter ouvertement sur la place publique s'ils étaient requis de le faire.

8^e principe :

Chaque nouvel employé reçoit un exemplaire du présent code.

OBJET

Le présent code a pour objet de favoriser la transparence au sein de la Société de télédiffusion du Québec (ci-après désignée « la Société »), d'établir les règles d'éthique que doit respecter tout le personnel de l'entreprise dans l'exercice de ses fonctions et de définir un code de conduite pratique pour y arriver.

CHAMP D'APPLICATION

Le présent code s'applique à tout le personnel de la Société quel que soit son niveau hiérarchique ou son statut. Relevant du bon sens autant que de la bonne foi, ou faisant appel au sens de la justice et de l'honnêteté, les principes ou les valeurs ci-dessous mentionnés aideront le personnel à orienter ses actions.

RÈGLES D'ÉTHIQUE

1^{re} RÈGLE D'ÉTHIQUE : RESPECTER LA LOI

La Société est régie par un ensemble de lois, de règlements, tant internes qu'externes, de politiques et d'encadrements qui s'appliquent également à tout le personnel et que celui-ci doit respecter.

En plus de sa loi constitutive, (L.R.Q., c. S-12.01), qui définit son mandat et sa mission, la Société doit respecter diverses autres lois et règlements, notamment la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (L.R.Q., c. G-1.02) et pour ce faire, promulgue diverses règles internes d'encadrement, directives ou politiques que tous doivent intégrer dans leur travail pour assurer la cohérence nécessaire à la réalisation de son mandat.

Code de conduite :

- L'illégalité telle que la fraude, l'acceptation de pots-de-vin, le vol de biens ou de temps n'est ni acceptable ni tolérée.
- Dans le cadre de ses fonctions, le personnel ne contrevient à aucune loi tant civile, pénale que criminelle et agit dans le respect des contrats conclus par la Société dont notamment les conventions collectives en vigueur.

RÈGLES D'ÉTHIQUE ET CODE DE CONDUITE DU PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC

2^e RÈGLE D'ÉTHIQUE : BIEN ADMINISTRER ET AGIR AVEC INTÉGRITÉ

Le personnel s'abstient de conclure toute entente ou de poser tout geste contraire aux lois, aux encadrements et aux règles de saine administration et de bonne conduite et de transiger ou de conclure des ententes avec des tiers qui soient de nature à porter ombrage à la réputation de la Société ou à ternir son image auprès de la population.

Code de conduite :

- S'assurer que les registres et les dossiers de la Société sont tenus avec rigueur et minutie.
- Faire preuve de transparence dans les relations et les transactions avec les partenaires et les fournisseurs de la Société tout en protégeant les informations confidentielles.
- Ne pas copier de logiciel fourni par la Société et ne pas utiliser de logiciels personnels au sein de la Société.
- Respecter les biens et les ressources de la Société et ne pas les utiliser à des fins personnelles.
- Parmi les ressources de la Société s'en trouve une capitale : l'information. Elle peut être accessible et publique ou au contraire privée et confidentielle et dans ce dernier cas, le personnel doit en respecter le caractère confidentiel.
- Assurer une extrême discrétion à toute information confidentielle, notamment pour tous les renseignements personnels.
- Ne pas participer volontairement et en connaissance de cause à un paiement, une négociation ou une dépense non autorisés.
- Protéger le secret des renseignements reliés aux transactions de la Société tant et aussi longtemps que celles-ci ne sont pas rendues publiques. Si ces informations doivent demeurer confidentielles, elles ne peuvent être divulguées même par la personne qui n'est plus à l'emploi de la Société.
- Maintenir le lien de confiance entre les interlocuteurs (clients, fournisseurs et partenaires) et la Société en ne dévoilant pas de renseignements les concernant sans leur autorisation expresse, sauf si la loi l'oblige.
- S'assurer que toute information confidentielle ou stratégique est retirée de tout poste informatique si celui-ci n'est pas suffisamment protégé contre les accès non autorisés.
- Conserver dans un endroit sécuritaire les fichiers et supports contenant de l'information sensible

3^e RÈGLE D'ÉTHIQUE : RESPECTER LES PERSONNES

La Société et son personnel traitent avec courtoisie et diligence, bonne foi et justice tout employé ainsi que les tiers, clients, fournisseurs ou partenaires dans le respect de leurs droits et de leurs libertés. Cela signifie que la discrimination et le harcèlement n'ont pas davantage leur place dans la Société que l'iniquité ou le mépris de la santé et de la sécurité des collègues et que le respect est de rigueur.

RÈGLES D'ÉTHIQUE ET CODE DE CONDUITE DU PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC

Code de conduite :

Respecter la personne c'est notamment :

- Traiter chacun de façon équitable tout en tenant compte de ses différences.
- Maintenir un milieu de travail favorisant la collaboration et le respect mutuel et exempt de discrimination et de harcèlement prohibés par les chartes.
- Éliminer toute forme de stéréotypes prohibés par les chartes.
- Protéger la santé, la sécurité et la dignité de tout le personnel de la Société.

4^e RÈGLE D'ÉTHIQUE : ÉVITER TOUT CONFLIT D'INTÉRÊTS DE MÊME QUE TOUTE APPARENCE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

La Société et son personnel évitent tout conflit d'intérêts, en dénoncent les apparences ou les possibilités avant qu'il ne survienne et mettent tout en œuvre pour le résoudre s'il en survenait malgré tout.

Code de conduite :

- Chacun dénonce toute situation où il pourrait favoriser ses intérêts personnels ou ceux de ses proches au détriment de ceux de la Société.
- Chacun dénonce aussi toute situation qui pourrait laisser croire qu'il y a conflit d'intérêts car l'apparence de conflit d'intérêts peut être aussi dommageable pour la Société qu'un conflit réel.
- Les gestionnaires s'assurent que toutes les transactions sous leur responsabilité respectent le processus d'attribution et le souci de transparence de la Société.
- Chacun doit immédiatement aviser son supérieur immédiat lorsque lui, son conjoint ou un proche parent possède des intérêts dans une entreprise qui négocie des biens ou des services avec la Société.
- L'employé qui possède ou dont le conjoint ou un proche parent possède des intérêts dans une entreprise faisant affaire avec la Société doit absolument refuser de participer au processus de décision ou d'attribution qui pourrait y faire appel.
- Dans tous les cas, l'employé informe son supérieur et dans les cas de doute, les gestionnaires doivent s'adresser au directeur général, Affaires juridiques, ressources humaines et services techniques.
- Tout bien, faveur, service, avantage ou cadeau doit être considéré comme source potentielle de conflit d'intérêts. Pour être accepté (ou offert), il doit être modeste et conforme aux usages de façon à être perçu comme une marque d'appréciation, d'hospitalité ou de politesse et non comme visant à influencer une décision d'affaires

5^e RÈGLE D'ÉTHIQUE : RENDRE DES COMPTES EXACTS ET AGIR AVEC RIGUEUR

La Société et son personnel remplissent consciencieusement et minutieusement leurs tâches, fournissent et divulguent avec justesse des informations exactes sur l'utilisation des biens et des ressources mis à leur disposition et maintiennent correctement tout dossier ou registre dans le respect du caractère confidentiel de ce qui doit le demeurer et dans un souci de transparence pour le reste.

RÈGLES D'ÉTHIQUE ET CODE DE CONDUITE DU PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC

Code de conduite :

- Pour être en mesure de remplir adéquatement sa mission et donc de mettre en ondes une programmation de qualité, la Société compte sur chaque membre du personnel pour effectuer un travail rigoureux.
- Effectuer un travail rigoureux, cela signifie aussi bien tenir des dossiers en ordre que d'y consigner des informations exactes et sans complaisance envers qui que ce soit.

6^e RÈGLE D'ÉTHIQUE : AGIR AVEC PROBITÉ

La Société et son personnel sont honnêtes l'un envers l'autre. La Société reconnaît que ses employés peuvent participer activement et à titre personnel aux activités de leur communauté, et les employés évitent de prendre des positions qui pourraient mettre la Société dans l'embarras ou de faire croire que la Société endosse leur opinion.

Code de conduite :

- La Société s'associe régulièrement à des événements ou à des activités culturelles, éducatives ou sociales et reconnaît à son personnel la possibilité d'en faire autant.
- L'employé qui désire participer à des activités culturelles, sportives, communautaires, religieuses, politiques ou autres le fait dans le respect des règles établies et dans les limites prévues aux conventions collectives applicables.
- Le personnel ne peut ni ne doit exprimer d'opinion politique au nom de la Société.
- Le personnel ne peut non plus utiliser les biens, services, équipements ou installations de la Société pour des activités d'organisation, de recrutement, de publicité ou autre activité similaire à caractère politique ou pour des fins personnelles

Agir avec probité, c'est notamment :

- Respecter les conditions d'embauche.
- Exercer ses fonctions en toute bonne foi et dans le meilleur intérêt de la Société.
- Faire preuve de conscience professionnelle.
- Contribuer à l'image de marque de la Société.
- Ne pas s'occuper de ses affaires personnelles pendant le temps rémunéré devant être consacré au travail.
- Ne pas s'engager dans des activités susceptibles de discréditer la Société et pouvant mettre en péril le lien de confiance qui doit exister entre la Société et son personnel.

7^e RÈGLE D'ÉTHIQUE : AGIR AVEC TRANSPARENCE

La Société et son personnel ne posent que des gestes dont ils pourraient discuter ouvertement sur la place publique s'ils étaient requis de le faire.

RÈGLES D'ÉTHIQUE ET CODE DE CONDUITE DU PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC

Ce principe est la conséquence de tout ce qui précède. En effet, si toutes les règles précédentes ont été respectées, il n'y a rien dont la Société et son personnel auraient à rougir s'ils avaient à justifier ou expliquer leurs gestes ou décisions publiquement. Cela exige de tous une grande rigueur dans le processus de prise de décision, une grande intégrité tout au long des étapes de réalisation et d'exécution dans le respect des chartes, lois, règlements, conventions collectives, normes, directives ou politiques.

SANCTIONS

Selon sa gravité, un manquement ou une violation des principes et des règles énoncés dans ce code est passible d'une mesure disciplinaire pouvant aller jusqu'au congédiement.

RESPONSABLE DE L'APPLICATION DU CODE

Chaque membre du personnel doit respecter les règles d'éthique et de conduite et prévenir son supérieur dans tous les cas où un conflit d'intérêts ou un manquement survient ou est appréhendé. Chaque cadre est responsable de l'application du code de conduite au sein de son unité.

RESPONSABLE DE L'INTERPRÉTATION DU CODE

Le directeur général, Affaires juridiques, ressources humaines et services techniques ou, en son absence, le conseiller juridique, assume la responsabilité d'interpréter le présent code et de recevoir les dénonciations. Toutefois, lorsque la dénonciation vise le personnel de la Direction générale des affaires juridiques, ressources humaines et services techniques, la dénonciation est transmise au secrétaire général qui en dispose. Ce dernier peut avoir recours à toute ressource juridique extérieure qu'il juge pertinente dans l'accomplissement de cette responsabilité.

PROCÉDURE

1. Toute plainte doit être faite par écrit.
2. La plainte doit contenir l'information suivante :
 - a. l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation;
 - b. la description de la violation;
 - c. la date ou la période de la survenance de la violation;
 - d. une copie de tout document qui soutient la dénonciation.

RÈGLES D'ÉTHIQUE ET CODE DE CONDUITE DU PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC

3. Si la plainte est jugée recevable, la personne visée est avisée de l'existence d'une plainte, du contenu des allégations et de la tenue d'une enquête.
4. Dans les dix (10) jours du dépôt de la plainte ou dans les dix (10) jours de la connaissance de tous les faits pertinents, un rapport des constatations est déposé au président-directeur général et le responsable de l'interprétation du code lui recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu. L'employé est avisé des mesures qui seront prises à son égard.
5. Dans le cadre de son enquête, le directeur général, Affaires juridiques, ressources humaines et services techniques, ou en son absence le conseiller juridique, est chargé de recueillir toute l'information nécessaire. Si la dénonciation vise le personnel de la direction générale, Affaires juridiques, ressources humaines et services techniques, la dénonciation est transmise au secrétaire général. Ils peuvent notamment consulter tout document pertinent à leur enquête et rencontrer toute personne concernée ou impliquée.
6. Dans le cas d'une situation nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'employé peut être relevé de ses fonctions sans salaire en cours d'enquête.

CONFIDENTIALITÉ

Le directeur général, Affaires juridiques, ressources humaines et services techniques ou, en son absence le conseiller juridique, ou encore le secrétaire général préservent l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Ils ne peuvent être contraints de révéler une information susceptible de dévoiler l'identité des plaignants, requérants et informateurs, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

Publié par la
Direction des communications

Siège social
Télé-Québec
1000, rue Fullum
Montréal (Québec)
H2K 3L7

Téléphone : (514) 521-2424
Télécopieur : (514) 873-2601
Numéro sans frais : 1 800 361-4362

Adresse Internet : telequebec.tv
Courriel: info@telequebec.tv

Dépôt légal — 2011
Bibliothèque nationale du Québec

ISBN: 978-2-550-63487-4



Imprimé sur du papier 100% recyclé
postconsommation



Télé-Québec
L'AUTRE TÉLÉ